

Haïti se prépare à organiser un référendum constitutionnel, des élections présidentielles, législatives et municipales en 2021. Assurer la participation des citoyens et des citoyennes dans la paix et sans violence est fondamentale pour la stabilité politique et la mise en place d'une démocratie juste et inclusive.

Le Projet d'appui au processus électoral en Haïti (PAPEH) est coordonné par le PNUD et mis en œuvre en partenariat avec UNOPS, ONU Femmes et UNESCO pour appuyer le processus électoral en Haïti. Le document de projet a été signé par le Gouvernement d'Haïti et les agences partenaires en décembre 2019 et a été révisé en janvier 2021 suite à l'évaluation des besoins électoraux en réponse à une requête du Premier Ministre haïtien pour une assistance électorale de l'ONU.

Ce document est un complément au document du PAPEH et a pour objectif de financer, à travers le fonds fiduciaire géré par le PNUD, les activités destinées à la prévention de la violence, gestion de conflits liés aux élections, le renforcement du dialogue et la lutte contre la violence faite aux femmes dans le processus électoral en Haïti.

Vu la nature du phénomène de violence électorale en Haïti, les activités prévues par ce projet ne se limitent pas au jour d'élection, mais vont au-delà pour couvrir la période post-électorale où des phénomènes de violence peuvent avoir lieu en cas de rejet des résultats par les acteurs. Les crises associées à ce phénomène s'étalent le plus souvent sur plusieurs mois (cela avait été le cas après les élections présidentielles de 2010 et 2015 par exemple).

Résumer le mécanisme de consultation adopté pour formuler le projet préalablement à la soumission à PBSO, y compris (i) via examen / consultation du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et (ii) avec les communautés cibles et la société civile.

La nécessité de relever les défis liés à la violence et à la sécurité dans le contexte des processus électoraux en Haïti a été identifiée dans une lettre du gouvernement haïtien sollicitant qu'Haïti soit déclarée éligible à recevoir un financement du Fonds des Nations Unies pour la consolidation de la paix (PBF). Ainsi, une évaluation de la fragilité du pays effectuée en mai 2019 a identifié le risque de tensions et de violence dans le contexte du processus électoral.

Sur la base de la lettre et des conclusions de l'évaluation de la fragilité dans le contexte du processus électoral dans le pays, l'objectif principal et la portée de ce projet ont été définis lors d'un atelier dirigé par le Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO) et tenu à Port-au-Prince en juin 2019. Des consultations supplémentaires ont été entreprises entre le PNUD, ONU Femmes, UNOPS et BINUH afin de s'assurer que la lutte contre la violence dans les élections soit une partie intégrante du PAPEH afin d'assurer la cohésion dans l'effort du SNU dans l'appui aux élections.

D'autres consultations auprès d'instances étatiques telles que la PNH, le CEP et le Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (MCFDF), ainsi que celles tenues avec des organisations de femmes ont permis de bien cerner les préoccupations et attentes de toutes les parties prenantes sur les violences électorales et politiques.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes³ : 2
Spécifiez le pourcentage (%) et le montant (\$) du budget total du projet alloués aux activités directement liées à l'égalité entre les sexes / le renforcement des capacités des femmes : 67% du budget ; \$ 1,006.812

Degré de risque du projet⁴ : 2

Sélectionner le domaine de priorité de l'intervention (« focus area ») du PBF résumant au

³ Score 3 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif principal (minimum 80% du budget total est alloué à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 2 pour les projets qui ont l'égalité entre les sexes comme objectif significatif (minimum 30% du budget qui va à l'égalité entre les sexes et le renforcement des capacités des femmes).

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité entre les sexes, mais pas de manière significative (moins de 30% du budget total).

⁴ 0 = risque faible pour la réalisation des résultats

1 = risque moyen pour la réalisation des résultats

2 = risque élevé pour la réalisation des résultats

mieux l'objet du projet (choisir un domaine seulement⁵) : 2.3

Le projet contribue au Benchmark 1 du **Cadre Stratégique Intégré des Nations Unies en Haïti – One UN Plan** : Les acteurs politiques et socio-économiques nationaux, y compris la société civile, sont engagés dans une coopération inclusive et la recherche d'un consensus, ce qui améliore le fonctionnement des institutions publiques et la bonne gouvernance (cohésion social et éducation civique).

Le cas échéant, le résultat de l'UNDAF auquel le projet contribue :

Le projet contribue au résultat 5 de l'UNDAF : Les institutions publiques et la société civile améliorent l'état de droit et la décentralisation pour une bonne gouvernance à tous les niveaux de prise de décision.

Il contribue également au résultat 3 de l'UNDAF : Les institutions publiques adoptent et mettent en œuvre des politiques d'équité, des mesures de prévention, de rétablissement et de protection contre les violences et la discrimination basée sur les droits humains, au bénéfice des groupes vulnérables.

Le cas échéant, **Objectif de Développement Durable** auquel le projet contribue : Ce projet contribue aux ODD 5 et 16.

Le cas échéant, **Objectif National Stratégique** auquel le projet contribue :

Le Plan de développement stratégique d'Haïti pour 2030 met l'accent sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence à l'égard des femmes au titre de la priorité 3 et la reconstruction du secteur de la sécurité au titre de la priorité 4.

Le Plan d'action national pour l'égalité des femmes et des hommes 2014-2020 (dans ses orientations 4 et 6) vise l'élimination de toutes formes de violence faite aux femmes et participation égalitaire des femmes aux instances décisionnelles.

Le 3^e Plan national 2017-2027 de lutte contre les violences envers les femmes.

Type de demande :

Nouveau projet



Révision de projet

Pour les révisions de projet, sélectionnez tous les changements pertinents et fournir une brève justification à la fin du document :

Extension de la durée : Durée additionnelle du projet en mois :

Changement de résultat / sujet :

Changement de l'allocation budgétaire entre résultats ou augmentation de plus de 15% par catégorie de budget :

Budget PBF supplémentaire : Budget supplémentaire par agence bénéficiaire : USD XXXXX

Brève justification de la révision :

NB : s'il s'agit d'une révision, indiquer chaque changement du document de projet en rouge ou en MODE RÉVISION. Inclure également un nouveau cadre de résultats et un budget en indiquant clairement les changements apportés. Les parties sans modifications restent les mêmes. De nouvelles signatures seront requises.

⁵ (1.1) Réforme du Secteur de la Sécurité, (1.2) État de droit, (1.3) DDR, (1.4) Dialogue politique
(2.1) Réconciliation nationale ; (2.2) Gouvernance démocratique ; (2.3) Prévention/gestion des conflits
(3.1) Création d'emplois ; (3.2) Accès équitable aux services sociaux
(4.1) Renforcement des capacités nationales de l'État ; (4.2) Prolongement de l'autorité de l'État/de l'administration locale ; (4.3) Gouvernance des ressources de consolidation de la paix et Secrétariat PBF

SIGNATURES DU PROJET :

<p>AGENCE RECIPIENDAIRE⁶</p> <p><i>Nom du représentant : Fernando Hiraldo</i></p> <p><i>Signature</i></p>  <p><i>Nom de l'agence : PNUD</i></p> <p><i>Date & visa : 05-May-2021 11:39 AM PDT</i></p> <p><i>Nom du représentant : Dede Ekoue</i></p> <p><i>Signature :</i></p>  <p><i>Nom de l'agence : ONU Femmes</i></p> <p><i>Date et visa: 05-May-2021 1:27 PM EDT</i></p>	<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p><i>Nom du représentant : M. Oscar Fernandez TARANCO</i></p> <p><i>Signature</i></p>  <p>Sous-Secrétaire général pour l'appui à la consolidation de la paix</p> <p><i>Date & visa :</i></p>
<p>Représentant Spécial Adjoint du Secrétaire Général et Coordonnateur Résident</p> <p><i>Nom : M. Bruno LEMARQUIS</i></p> <p><i>Signature</i></p>  <p><i>Date & visa : 06-May-2021</i></p> <p><i>Bl</i></p>	

⁶ Veuillez inclure un bloc de signature dans le tableau pour chaque agence bénéficiaire du projet.

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui de PBF

a. Description de la situation

Le Conseil de sécurité a décidé, sur recommandation du Secrétaire-général, de mettre fin au mandat de la MINUJUSTH et de créer une nouvelle mission politique spéciale.⁷ Ainsi, le Bureau Intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) soutient les efforts du Gouvernement visant à préserver et à promouvoir un environnement pacifique et stable, notamment par le dialogue national ; à organiser des élections inclusives et crédibles ; et à renforcer la protection et la promotion des droits humains, en particulier en soutenant les actions visant à améliorer les conditions des femmes et promouvant leur participation politique.

Depuis la fin du régime Duvalier en 1986, les élections en Haïti ont toujours été entachées de violence à l'encontre des acteurs-clés du processus électoral, et notamment l'administration électorale et ses agents, les candidats et les électeurs. D'ailleurs, les élections présidentielles législatives du 29 novembre 1987, les premières élections démocratiques en Haïti ont connu un massacre qui a coûté la vie d'une vingtaine d'électeurs devant le bureau de vote à la rue Vaillant à Port-au-Prince. Depuis, la violence est devenue une constante dans les différentes élections en Haïti.

Ainsi, les élections sont le plus souvent une cause directe d'instabilité, dont les effets vont au-delà du processus électoral du fait de la violence qui l'accompagne, et qui créent une ambiance de tensions continues. L'absence d'une résolution adéquate des conflits liés à la violence électorale mène au rejet des résultats par les candidats perdants et leurs partisans, ainsi qu'à la remise en cause de la légitimité des élus. Cela explique les interminables protestations contre les pouvoirs en place sous prétexte d'usurpation de pouvoir et d'illégitimité de mandats. Ainsi, la violence électorale est directement responsable du cercle vicieux d'instabilité en Haïti.

A cela s'ajoute le fait qu'en 2020 Haïti était classée à la 152^{ème} position sur 162 pays selon l'Indice d'inégalité de genre (GI⁸). Cela reflète les inégalités et les défis auxquels les femmes sont confrontées. A titre d'exemple, seuls 2,5% des sièges au Parlement étaient occupés par des femmes dans la 50^{ème} législature (2017-2020). Les femmes sont sous-représentées à tous les niveaux de gouvernance, malgré le quota de 30% de femmes prévu expressément par la Constitution de 1987, amendée en 2012 dans son article 17.1.⁹ Le décret électoral du 2 mars 2015 ne traduit pas cette exigence constitutionnelle à tous les niveaux des postes électifs. En effet, les dispositions ne sont pas contraignantes au niveau des élections législatives. Cependant, l'application du quota de 30% des femmes aux élections locales, en particulier pour l'élection des conseils municipaux, des CASEC, et des ASEC (art 59, 62, 66), ainsi que dans les bureaux départementaux et communaux du Conseil Électoral Provisoire (CEP) a permis en effet d'avoir un minimum de 30% d'élues au niveau des collectivités territoriales : 34% de femmes élues comme mairesses principales et adjointes aux maires, 41% comme ASEC et 34% comme CASEC. Ceci démontre la nécessité d'avoir des clauses contraignantes au niveau de la loi électorale pour les élections législatives et celle régissant le fonctionnement des partis politiques afin de garantir la pleine participation des femmes à tous les niveaux de décision, notamment au niveau du Parlement.

Dans ce contexte, lors de sa visite annuelle effectuée en Haïti du 22 au 24 mai 2019, la délégation ECOSOC-AHAG a fait part aux autorités nationales de ses préoccupations concernant l'écart de parité entre les hommes et les femmes, qui constitue un sérieux obstacle à la mise en œuvre des dispositions de la Résolution adoptée par l'Assemblée Générale des Nations Unies le 19 décembre 2011 sur la participation des femmes à la vie politique et à la réalisation des objectifs de développement durable de l'agenda 2030. Cette sous-représentation des femmes dans la sphère politique résulte des stéréotypes socio-culturels défavorables aux femmes, de la non-application du quota constitutionnel dans les lois électorales et de la loi sur le fonctionnement des partis politiques, du faible positionnement des femmes par les partis politiques, des difficultés de financement de campagnes auxquelles les femmes sont confrontées, et surtout du niveau élevé de violences électorales à l'endroit des femmes (VEEF). La

⁷ Résolutions 2466 et 2476 du Conseil de sécurité.

⁸ Indice créé par les Nations unies destiné à évaluer les différences entre les sexes dans la distribution des progrès et à estimer la perte de développement humain due aux écarts de traitement entre hommes et femmes. Il fait partie des indices de développement humain.

⁹ Le principe du quota d'au moins trente pour cent (30%) de femmes est reconnu dans la constitution nationale pour tous les niveaux de la vie nationale, notamment dans les services publics.

mission d'évaluation des besoins d'assistance électorale (NAM) réalisée par les Nations Unies en décembre 2020 a mis en exergue dans son rapport la grande priorité que tous les interlocuteurs rencontrés en Haïti ont accordé à la lutte contre les violences électorales à l'endroit des femmes comme un prérequis pour la pleine participation de celles-ci en politique. Elle rejoint en cela les conclusions et le travail conjoint fait par ONU Femmes et le PNUD en 2017, au niveau global, et affirmant que la violence contre les femmes dans les élections fait barrière aux femmes, avec des niveaux cumulatifs de discrimination fondée sur la race, l'âge, la classe sociale, le handicap, l'éducation, l'origine ethnique et le sexe¹⁰.

Par ailleurs, selon le rapport de la Fondation internationale pour les systèmes électoraux, pendant les processus électoraux en Haïti¹¹, les femmes de toutes les couches socio-économiques subissent des violences physiques sexuelles, sociales, psychologiques et économiques. Cette violence se produit à la fois dans les espaces publics et privés, ainsi que dans les sphères domestiques, en ligne et dans les médias. Il est à la fois structurel et interpersonnel dans sa nature. Les femmes sont menacées de préjudice direct, y compris des risques de violence. Les viols, les enlèvements, les harcèlements, l'intimidation et les violences domestiques sont des actes expérimentés des femmes en politique en Haïti, que ce soit en tant que candidates ou électrices, ou dans les zones rurales ou urbaines. Les femmes qui s'engagent en politique font face à des attaques constantes et vicieuses contre leur morale et la probité de leur comportement sexuel. Les femmes qui tentent de poursuivre une carrière politique, ou qui l'ont réussie, sont parfois accusées de prostitution ou de prestation de services sexuels en échange de faveurs politiques. Les femmes qui occupent des postes politiques craignent non seulement la violence, mais démontrent également une incapacité, une réticence ou un refus de se mobiliser en faisant recours à la violence, ce qui les distingue tout en défavorisant dans leur recherche de la victoire. Manquant d'outils de violence (ou refusant de les employer), les femmes perdent leur avantage politique dans des contextes où la violence est une condition préalable à l'accès au pouvoir.

b. Dynamique de violence et analyse des acteurs

La violence électorale est un phénomène chronique en Haïti, lié à la volonté de certains candidats et groupes de gagner le pouvoir par tous les moyens possibles, y compris le recours à la force et aux pratiques illicites. Il est aggravé par une ambiance d'impunité qui encourage les mêmes acteurs à continuer à agir de la même manière d'une élection à une autre sans risque d'être inquiétés. En effet, les responsables de la violence électorale ne sont jamais traduits devant la justice et ne subissent jamais les sanctions prévues par la loi contre leurs actions illégales. La prolifération des groupes criminels armés a permis à certains candidats de disposer d'un service facile auprès de ces groupes pour imposer leur victoire électorale par la force certains endroits. Cette dynamique est de nature à fragiliser davantage l'État et à aggraver la dégradation de la sécurité, de l'économie et des modalités de règlement des conflits.

La violence électorale peut prendre deux formes essentielles. La première, concerne les attaques physiques qui ciblent le personnel électoral ou certains candidats ainsi que leurs représentants ou supporters. Cette violence est essentiellement caractéristique des élections locales et législatives et elle est le plus souvent circonscrite aux limites de la circonscription du poste en question. Elle est déclenchée le plus souvent par des actes de fraude qui provoquent une réaction violente ou par la volonté d'une partie à remporter les élections même en recourant à la violence.

La deuxième forme de violence électorale concerne les élections présidentielles où la culture du rejet de résultats crée toujours les conditions favorisant un recours à une violence plus générale qui atteint la totalité du territoire national et dont l'objectif est d'influer les résultats définitifs des élections. Cela était le cas pendant les deux dernières élections présidentielles en 2010 et 2015. Cette violence est génératrice de crises assez graves et dont l'impact négatif sur la paix et la stabilité va bien au-delà du processus électoral pour persister tout au long du mandat d'un Président élu sous fond de contestation de légitimité et demande continue de démission.

¹⁰ « Prévenir la violence à l'égard des femmes dans les élections : Un guide de programmation », ONU Femmes et PNUD – 2017.

¹¹ Rapport « Violence à l'égard des Femmes dans les Élections en Haïti », Evaluation de IFES, Mai 2018 - <https://aceproject.org/en/misc/violence-against-women-in-elections-in-haiti-an>

Les violences électorales à l'endroit des femmes (VEEF) qu'elles soient électrices, candidates ou administratrices des élections viennent renforcer les formes multiples de discrimination dont souffrent les femmes en Haïti. Elles résultent d'une série de facteurs dont : 1) des «normes sociales» défavorables aux femmes qui indiquent que les femmes ne seraient pas aptes à la politique et, qu'elles ne devraient pas être candidates ou jouer un rôle actif dans les processus politiques ; 2) l'utilisation récurrente et croissante de la violence organisée dans des contextes politiques, préélectorales et électorales par certains acteurs politiques qui font recours à des gangs et d'autres groupes criminels organisés pour sécuriser des postes politiques; 3) la faible réponse des instances électorales aux violences faites aux femmes pendant les processus électoraux ; 4) les capacités insuffisantes de la Police Nationale d'Haïti (PNH) pour prévenir et/ou traiter les cas de violence électorale à l'égard des femmes ; 5) les niveaux élevés d'impunité en ce qui concerne les enquêtes et les poursuites dans les cas de violence à l'égard des femmes lors des élections relativement aux prérogatives constitutionnelles des articles 269-1 et 273 tels que confirmés aussi par l'International IDEA (Institute for Democracy and Electoral Assistance) et 6) la couverture limitée et inappropriée de ces violences par des médias et des réseaux sociaux, certains contribuant à la violence verbale et psychologique.

Au niveau communautaire, des facteurs similaires semblent favoriser et perpétuer la violence électorale à l'endroit des femmes : 1. des «normes sociales» défavorables à la participation et au leadership des femmes en politique ; 2) la perception de la violence comme une caractéristique normale de la politique ; 3) la prolifération des armes et l'augmentation des gangs ; 4) la faible sensibilisation des acteurs communautaires sur l'étendue, les causes et l'impact des violences électorales contre les femmes ; 5) la faible implication des acteurs communautaires (femmes, jeunes et société civile) dans la prévention de la violence électorale faite aux femmes ; et 6) le faible soutien des acteurs communautaires (femmes, jeunes, hommes et société civile) aux femmes victimes de violence électorale.

Le tableau suivant résume la dynamique des conflits ci-dessus mentionnés et les acteurs concernés par la violence électorale faite aux femmes en Haïti :

Acteurs	Exemples de Dynamique de conflits
Candidats/partis politiques	<p>Certains candidats et ou partis font recours à la violence pour assurer leur victoire dans les élections et n'hésitent pas à menacer leurs adversaires ou bien le personnel électoral pour parvenir à leurs objectifs.</p> <p>Dans d'autres situations, la perception de fraude pousse certains candidats à réagir avec violence pour protester contre les fraudes présumées perpétrées par d'autres candidats ou par le personnel électoral.</p> <p>La perception de fraude pousse d'autres candidats à rejeter le résultat, ce qui génère des mouvements de protestation assez large notamment dans le cadre des élections présidentielles.</p>
Candidats/ opposants/ partis	<p>Des candidats n'acceptent pas la compétition avec les candidates et ne respectent pas le droit des femmes au leadership. Des candidats pensent qu'ils ont le droit d'utiliser de la violence pour la compétition politique contre tout opposant et le font en général en toute impunité. Le fait que les femmes politiques n'aient ni les moyens de se faire protéger par les institutions ou par les communautés, ni ceux d'utiliser de la violence et de faire pression à travers des réseaux politiques et des financements, les expose encore plus aux actes de violence des candidats qui visent à les sortir totalement du champ politique sauf si elles acceptent d'y être comme un moyen pour soutenir les hommes candidats.</p>
Partis politiques	<p>Les partis politiques tolèrent la violence politique et ne sanctionnent pas les membres de leur parti qui l'utilisent contre les femmes candidates ou les femmes responsables.</p> <p>En général, la culture dominante des partis semble être bâtie autour du pouvoir politique comme une affaire de force, de violence, d'argent et d'hommes. Les femmes sont acceptées dans les chaînes de pouvoir comme des exceptions et des faveurs, et ceci à leurs propres risques. Les partis ne mènent pas d'actions de solidarité avec les femmes agressées. La violence verbale et psychologique contre les femmes et les hommes est tolérée comme étant le langage normal de la politique et ces propos sont encore plus violents et personnellement humiliants vis-à-vis des femmes. Ils sont repris par des médias et des réseaux</p>

	sociaux conduisant à leur banalisation et leur acceptation dans et par la société.
Membres de gangs	L'utilisation de membres de gangs pour perpétrer des actes de violence électorales et politiques et la forte impunité de ces actes renforcent la conception que le pouvoir est une affaire d'hommes, de force, de violence et d'argent. Cela entretient le cycle vicieux croissant de violences à l'endroit des femmes.
Police Nationale d'Haïti (PNH)	La PNH n'arrive pas en raison de ces capacités et moyens limités à répondre efficacement aux violences électorales faites contre les femmes.
Conjoints/Partenaires	Des conjoints/partenaires sont violents envers leurs femmes épouses ou partenaires qui sont des candidates ou des responsables politiques.
CEP	Le conseil électoral n'arrive pas en raison de ces capacités et moyens limités à faire respecter toutes les lois électorales.
Gouvernement	Le gouvernement ne donne pas un budget spécifique au CEP et à la PNH pour la réponse à la problématique de la violence électorale.
Acteurs communautaires	Les populations sont habituées à l'idée répandue selon laquelle la violence est le langage en politique. Plusieurs acteurs communautaires pensent que la politique n'est pas un domaine pour les femmes et que les femmes entrant dans l'arène politique doivent aussi se battre comme « des hommes » en utilisant la force et la violence, l'argent, les réseaux. Par ailleurs, le faible intérêt pour la politique et les politiciens contribue au désintérêt des populations. Il en résulte que les populations ne manifestent pas une solidarité en faveur des femmes victimes de violences électorales et politiques, ni ne condamnent leurs agresseurs.
Électrices	Les électrices sont vulnérables aux violences collectives armées et ces violences s'amplifient pendant les périodes électorales. Elles subissent aussi des violences individuelles tels que les violences verbales, les harcèlements et les intimidations.
Femmes politiques/ candidates	Les femmes responsables politiques ou candidates saisissent les opportunités pour renforcer leurs compétences intellectuelles, sociales et politiques. Elles ne disposent pas des ressources pour l'utilisation de la violence (gangs, large groupe de protection armés, armes) et de ressources financières importantes ou encore de réseaux pour se protéger et pour attaquer. En général, les femmes politiques ou aspirantes ne souhaitent pas faire usage de la force. Toutefois vu l'impunité qui règne face à ces violences, et le manque de soutien face à la violence, des femmes expriment de plus en plus leur nécessité à recourir aux moyens de violence pour se protéger et assurer leur participation en politique. Cette tendance risque de se développer et de renforcer la spirale vicieuse de la violence électorale et politique avec comme conséquences un enracinement plus solide des gangs dans la vie politique de la nation et une augmentation de leur impunité ainsi qu'un accroissement de leurs revenus et de leurs biens.
Organisations de femmes	Les organisations de défense des droits de femmes apportent régulièrement leurs soutiens aux femmes candidates. En fonction des moyens, ces organisations forment les femmes et les soutiennent dans les recours électoraux, alertent l'opinion publique sur les violences électorales et y compris celles faites aux femmes. Elles font le plaidoyer et des propositions pour un renforcement de la loi contre les violences électorales. Les responsables de ces organisations sont aussi inquiètes du climat d'insécurité croissante et de la montée des violences politiques.

Les dernières élections en Haïti ont été caractérisées par la violence et un taux de participation des électeurs/électrices extrêmement bas, avec seulement 22% environ lors des élections de 2011 et 21% lors des élections de 2015-2016. Durant cette même période, l'organisation IFES a fait une étude sur les journées des élections par l'entremise de leur observateurs électoraux.

Les électrices : Un observateur a déclaré : « Des agents de scrutin masculins intimident les électrices féminines quel que soit le parti [affiliation] pour les amener à faire ce qu'ils veulent." Les observateurs ont indiqué que les agents de scrutin (hommes) harcèlent et intimident régulièrement leurs collègues

femmes et les électrices. Les agents de scrutin masculins sont également connus pour jouer le rôle d'homme fort, vantant souvent leur accès à la violence par le biais de liens vers des gangs informels associés au candidat qu'ils représentent pour intimider les électeurs.

Un des observateurs a affirmé qu'il existe une « pression subtile pour éloigner les femmes des bureaux de vote », notant que lorsque les lignes commencent à se former, les gens commencent à pousser, des coups de feu sont tirés et les gens se dispersent. Nombreuses sont les femmes qui évitent ces situations instables liées aux élections et évitent de circuler dans les « zones interdites » et les quartiers dangereux, où les hommes armés se déplacent et les manifestations violentes sont fréquentes, mais peuvent également coïncider avec celles de leur bureau de vote.

Candidates : Les observateurs ont noté que les candidats se mettent en tête qu'ils ne réussissent que s'ils utilisent « tous les moyens nécessaires (y compris la violence) » pour gagner une élection, tel fut le cas en Haïti pour les élus, majoritairement masculins. Par conséquent, les répondants ont noté que ce n'est pas seulement la peur de violence, mais une incapacité, une réticence ou un refus de se mobiliser en faisant recours à la violence, qui définit les femmes candidates comme une catégorie à part - et représente un désavantage pour leur victoire. Là où les femmes manquent de sécurité, elles perdent un avantage politique, la violence étant une condition préalable à l'accès au pouvoir dans ce contexte. Les candidates aux élections législatives nationales ont décrit les attaques qu'elles ont subies comme ciblant leurs personnes plutôt que leurs plates-formes politiques. Elles ont mentionné avoir reçu, ainsi que les membres de leur famille, des menaces constantes. L'absence de mesures de prévention et de lutte contre les violences électorales contre les femmes risque d'encourager les candidates elles-mêmes à faire recours aux actes de violence, renforçant ainsi la spirale de violence dans le pays.

Les jeunes représentent également un groupe important en Haïti avec 21,6% de la population âgée de 15 à 24 ans, dont 52,9% sont des jeunes femmes, et plus de la moitié de la population âgée de moins de 24 ans. Nombreux sont ceux parmi ces jeunes des deux sexes qui ne participent pas aux élections et sont souvent en grande partie exclus du processus décisionnel ou ne se sentent pas concernés. Quant aux jeunes femmes, elles subissent autant que leurs aînées des discriminations et des violences qui caractérisent les processus électoraux en Haïti. L'implication des femmes et des jeunes filles de plus de 18 ans dans les processus électoral et politique est fondamentale pour la stabilité politique et la mise en place d'une démocratie juste et inclusive. Non seulement les décisions prises affectent concrètement la vie des femmes et des filles, mais la pleine participation des femmes assure un dialogue fondé sur la tolérance et le respect permettant ainsi de concilier davantage les intérêts individuels et l'intérêt général dans l'esprit d'une coexistence pacifique. D'où l'extrême importance de renforcer le rôle des femmes dans la consolidation de la paix et de la sécurité conformément à la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Il est aussi important de renforcer la participation des jeunes à la construction de la paix en lien avec la résolution 2250 du 9 décembre 2015 du Conseil de sécurité qui « exhorte les États Membres à examiner les moyens d'accroître la représentation inclusive des jeunes à tous les niveaux dans les instances de décision des institutions ».

En Haïti, de façon générale, on note une banalisation et une impunité institutionnelle de la violence faite aux femmes en général et dans le contexte électoral/politique qui conduit à une faible implication des populations dans la lutte contre les violences électorales. La mobilisation communautaire en soutien à la lutte contre ces violences, nécessite une éducation civique, une sensibilisation et des systèmes pour que les citoyens puissent les signaler de manière systématique et s'impliquer pour les condamner et les atténuer. Les outils éprouvés de monitoring et de lutte contre la violence électorale, comme l'Ushahidi, n'ont pas été utilisés pour le moment en Haïti dans le cadre électoral. Ils pourraient s'avérer être utiles, dans un contexte croissant d'insécurité et de polarisation politique. Ils permettraient de capitaliser sur la technologie pour renforcer la mobilisation des acteurs et amplifier l'engagement et l'action de citoyennes et des citoyens pour la prévention et la réponse aux VEEF pendant le cycle électoral et aux violences politiques à l'endroit des femmes. L'avantage de ces systèmes est de faciliter la production par des citoyens des données et des informations sur la VEEF qui seront utilisées par eux et par d'autres acteurs, pour sensibiliser les masses, pour encourager des actions contre cette VEEF, pour développer des interactions et une coopération entre les acteurs communautaires et les acteurs institutionnels. Ces actions permettront de rassurer les candidates et les électrices de leur sécurité et d'éloigner le spectre possible d'une montée des violences qui surviendrait en raison d'un recours des femmes à des moyens de violence si les VEEF ne sont pas minimisées.

Haïti va devoir se préparer à organiser dans un premier temps un référendum constitutionnel, avant les élections présidentielles, législatives et municipales. Assurer la participation des citoyens et des

citoyennes, ainsi que des acteurs et des actrices clés de la société civile apparaît fondamental pour la stabilité politique, la consolidation de la paix, et la mise en place d'une démocratie juste et inclusive.

La COVID-19 vient accentuer une crise socio-politique qui existait déjà et qui faisait face depuis le début de 2020 à une résurgence de cas de kidnappings, situation qui demeure encore très préoccupante. Cela a un impact direct sur les femmes élues et potentiellement candidates par rapport à la violence sous toutes ses formes qui touche particulièrement les femmes et les filles. Le retard observé dans l'exécution du calendrier électoral lié à la crise politique qui perdure, devrait permettre aux acteurs étatiques et non étatiques concernés de renforcer le système de surveillance de la violence électorale particulièrement envers les femmes, et permettre d'avoir désormais des données désagrégées en priorisant une approche participative qui prenne en compte l'aspect quantitatif et qualitatif pour faciliter le monitoring. Ce système permettra aussi d'agir plus rapidement et de manière adéquate pour prévenir et prendre des mesures dissuasives par rapport à la violence pour promouvoir un climat électoral plus inclusif et pacifique et respectueux des droits de tous les citoyens et de toutes les citoyennes. Comme susmentionné, le quota appliqué aux élections locales a permis de faire un bond quantitatif dans la représentation de femmes à ce niveau, mais il y a une nécessité de continuer à promouvoir une meilleure représentation des femmes au niveau local car rares sont les femmes « Maire Principale » dans les cartels (elles ne sont qu'une douzaine). Face à ces défis qui entraînent la quasi-absence des femmes au Parlement, et compte tenu de ce contexte socio-politique violent et instable, ce projet devient encore plus pressant et stratégique.

La mission d'évaluation des besoins électoraux de décembre 2018, renforcée par l'évaluation des besoins électoraux de décembre 2020-janvier 2021, ainsi que la mission d'évaluation stratégique (SAM) de janvier 2019 ont appelé à renforcer l'appui à la prévention de la violence électorale et à la résolution pacifique des conflits autour des élections. Le départ de la MINUJUSTH a mis fin à l'appui opérationnel à la PNH dans un contexte marqué par une augmentation des manifestations sociopolitiques violentes et de la montée de l'insécurité et des crimes organisés dans le pays. Tenant compte de ce contexte, reconnaissant le risque de crises violentes de la fin des mandats des parlementaires, et vu le niveau important de violences basées sur le genre et particulièrement les violences électorales envers les femmes, il est urgent de commencer à renforcer la capacité nationale de prévention et de réponse aux violences électorales à l'endroit des femmes. Un appui immédiat à la PNH et aux autres acteurs de la sécurité électorale, aux organisations de femmes particulièrement, et aux communautés en général, permettrait de mettre en place le système, les capacités et les protocoles de collaboration nécessaires, de les tester et de les affiner, et, en fonction des moyens, de les généraliser avant les élections. Cette approche permettrait aussi de démarrer tôt la mobilisation pour un changement de mentalité vis-à-vis des violences électorales à l'égard des femmes et une action vigoureuse contre ce fléau.

En cette année de 2021, Haïti se prépare à l'organisations des scrutins importants à commencer par un référendum constitutionnel prévu en juin et des élections présidentielles, législatives, municipales et locales prévues en septembre et en novembre selon le calendrier publié par le Conseil Electoral. Toutefois, les divisions de la classe politique se sont encore aggravées pendant les derniers mois, ce qui pourrait avoir un impact sur le calendrier électoral d'autant plus qu'une partie de l'opposition remet en cause la légitimité du Gouvernement pour organiser ces scrutins.

Malgré plusieurs efforts de médiation engagés récemment les protagonistes n'arrivent pas à s'entendre sur un accord politique pour mettre fin à la crise politique survenue depuis juillet 2018 et pour permettre la réalisation de différents scrutins prévus en 2021 dans des conditions acceptables. S'ajoutant à ces tensions politiques, la dégradation de la situation de sécurité et notamment l'incapacité du Gouvernement à lutter contre les enlèvements et la montée de la criminalité ont suscité l'inquiétude de la population et alimenté les manifestations antigouvernementales.

c. Scenarios du processus électoral en cours et impacts potentiels sur les activités du Projet

Scenario	Activités à maintenir	Budget
Référendum et élections générales maintenus	Toutes les activités prévues dans le projet seront maintenues sans changement	\$1,500,000

<p>Référendum maintenu et élections générales annulées</p>	<p>PNUD : Les activités concernant la prévention de la violence seront maintenues alors que celles relatives à la gestion de conflits liés au processus électoral ne seront pas mises en œuvre ; il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité 1.1.1: Appui à la mise en place au niveau du CEP d'une unité d'évaluation et de prévention des risques liés au conflit et à la violence - Activité 1.1.2: Préparation et mise en œuvre d'une stratégie pour la prévention et la gestion de la violence liée aux élections, incluant des actions spécifiques pour les jeunes - ONU Femmes : Les activités de renforcement de capacités de la PNH pour prévenir et combattre la VEFE ainsi la conception du mécanisme de prévention de la violence électorale et d'alerte rapide basés sur la communauté seront maintenues. Il s'agit de : Produit 2.1 : La Police Nationale d'Haïti dispose de capacités spécifiques pour prévenir et combattre la violence électorale et politique à l'égard des femmes - Activité 2.2.1 : Conception d'un mécanisme communautaire d'alerte rapide et de suivi pour prévenir et combattre la violence électorale contre les femmes à l'aide de la technologie et des médias sociaux. - Activité 2.2.2 : Élaboration des modules de formation et formation des organisations de femmes au mécanisme communautaire d'alerte rapide et de suivi pour prévenir et combattre la violence électorale à l'égard des femmes. 	<p>PNUD : \$270,000</p> <p>ONU Femmes : \$250,175</p>
<p>Référendum et élections générales annulés</p>	<p>PNUD : Les activités concernant la prévention de la violence seront maintenues alors que celles relatives à la gestion de conflits liés au processus électoral ne seront pas mises en œuvre ; il s'agit de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Activité 1.1.1: Appui à la mise en place au niveau du CEP d'une unité d'évaluation et de prévention des risques liés au conflit et à la violence - Activité 1.1.2: Préparation et mise en œuvre d'une stratégie pour la prévention et la gestion de la violence liée aux élections, incluant des actions spécifiques pour les jeunes <p>ONU Femmes : Les activités de renforcement de capacités de la PNH pour prévenir et combattre la Violence à l'encontre des femmes.</p> <ul style="list-style-type: none"> - Produit 2.1: La Police Nationale d'Haïti dispose de capacités spécifiques pour prévenir et combattre la violence électorale et politique à l'égard des femmes 	<p>PNUD : \$270,000</p> <p>ONU Femmes : \$120,000</p>

Le tableau ci-dessus montre que les activités concernant la prévention de la violence peuvent

être réalisées nonobstant tout changement qui pourrait arriver au calendrier électoral. D'ailleurs, plus les activités de prévention sont engagées à l'avance plus elles auront de chance à produire les effets escomptés. Plus précisément, la mise en place d'une unité d'évaluation et de prévention des risques liés au conflit et à la violence ainsi que la stratégie de prévention et de gestion de la violence électorale peuvent être réalisées sans considérer le calendrier électoral.

d. Expériences passées et valeurs ajoutée des Nations Unies

Le droit des femmes à participer pleinement à tous les domaines de prise de décision en matière de paix et de sécurité fut consacré par le Conseil de sécurité des Nations Unies dans la résolution 1325, adoptée en 2000. Depuis lors, ce cadre normatif a donné lieu à huit résolutions supplémentaires réaffirmant successivement l'importance de la participation du leadership des femmes ainsi que les besoins de protection en matière de prévention et résolution des conflits.¹² Pourtant, la contribution des femmes et des filles pour un changement social profond et à la consolidation de la paix est souvent sous-évaluée, sous-utilisée et sous-financée.

Dans le Cadre de Développement Durable des Nations Unies en Haïti 2017-2021 (UNDAF) ainsi que le Cadre Stratégique Intégré des Nations Unies en Haïti – One UN Plan, le Système des Nations Unies s'est engagé à aider le Gouvernement haïtien à lutter contre les violences électorales y compris celles à l'égard des femmes et à lutter pour l'égalité des sexes. Plusieurs conventions et résolutions internationales constituent également la base du soutien de l'ONU dans ce domaine, à savoir : la résolution A/Res/66/130 de l'Assemblée générale des Nations Unies du 19 décembre 2011 demandant à tous les États d'abolir les lois, réglementations et pratiques qui, de manière discriminatoire, empêchent ou limitent la participation des femmes à la vie politique.; la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF) qui consacre le droit des femmes de participer à la vie publique ; et le programme d'action de Beijing. En plus, les objectifs de développement durable (ODD) no. 5 sur l'égalité entre les sexes et no. 16 sur la paix, la justice et les institutions efficaces, de manière conjointe, visent, entre autres, à lutter contre les principaux obstacles à la libre participation politique des femmes.

En outre, la résolution 2282 (2016) du Conseil de sécurité souligne l'importance du leadership des femmes et de leur participation à la prévention et la résolution des conflits et la consolidation de la paix, et reconnaît la nécessité d'augmenter la représentation des femmes à tous les niveaux de décision au niveau national pour la prévention et la résolution des conflits. La même résolution encourage le Secrétaire Général à promouvoir les dimensions de genre dans le cadre de la consolidation de la paix, y compris par la mise en place de programmes sensibles aux questions de genre, à travers le renforcement de la participation significative des femmes à la consolidation de la paix, en appuyant les organisations de femmes.

La Constitution haïtienne modifiée en 2012, dans son article 17.1, exige la participation et la représentation des femmes et, à cet effet, prévoit une représentation minimale de 30% aux niveaux de la prise de décision. Cette exigence qui s'est traduite dans le décret électoral du 2 mars 2015 comme susmentionné avait été adoptée grâce à un plaidoyer des organisations de femmes appuyé par ONU Femmes, contribution maintenue lors des consultations autour du projet de loi électorale. Il en est de même pour l'avant-projet de loi électorale de 20188 (produit d'une large consultation mais qui n'a pas pu être adopté avant la fin de la législature parlementaire) qui avait repris l'une des dispositions clés du décret électoral de 2015 relatif au quota ayant permis aux femmes d'être présentes dans les différents cartels (mairie, conseil d'administration communal, CASEC ; assemblée de la section communale, ASEC). Le combat demeure au niveau de l'exigence de dispositions contraignantes devant garantir le respect du quota pour les élections législatives. De plus, le projet est conforme au Plan stratégique de développement 2017-2021 de la PNH ; le Plan national pour l'égalité des femmes et des hommes 2014-203413 ; le Plan national 2017-2027 de lutte contre les violences envers les femmes ; et le plan stratégique et la stratégie nationale sur le genre et les élections. Le Plan de développement stratégique d'Haïti (PDSH) pour 2030 met l'accent sur l'égalité des sexes et la lutte contre la violence à l'égard des

¹² S/RES/1888 (2009); S/RES/1889 (2009); S/RES/1960 (2010); S/RES/2106 (2013); S/RES/2122 (2013); S/RES/2242 (2015) et S/RES/2467 (2019).

¹³ Dans ses orientations 4 et 6 visant l'élimination de toutes formes de violence faite aux femmes et participation égalitaire des femmes aux instances décisionnelles.

femmes au titre de la priorité 3 et la reconstruction du secteur de la sécurité au titre de la priorité 4. En outre, le Forum national sur les femmes, la paix et la participation politique, tenu en avril 2019, avec la participation active des trois pouvoirs de l'État, de la PNH, des organisations de femmes et de jeunes et du secteur privé, a lancé un appel spécifique à la prévention et à la gestion de la violence électorale contre les femmes.

e. Résumé des interventions existantes

Nom du projet (durée)	Donateur et budget	Axes thématiques du projet	Différence / complémentarité avec la proposition actuelle
Réduction des violences faites aux femmes durant les processus électoraux	UNWOMEN Canada (1,459,212 USD)	1. Participation politique 2. VBG	Vise l'autonomisation des femmes pour la pleine participation politique et cible directement les partis politiques et les candidates. Renforcement des structures existantes ayant mandat sur les élections (CEP, PNH, Justice) et les organisations de femmes. Prévoit des actions pour le changement sur les perceptions des femmes en politiques comme candidates.
Activité de support aux élections et aux processus politiques	USAID et IFES	1. Appui au Conseil électoral provisoire (CEP), particulièrement pour accroître la transparence et l'efficacité du processus électoral du pays	Le programme du PPE vise à renforcer la confiance dans les processus électoraux en soutenant les efforts déployés par les Haïtiens pour renforcer les institutions électorales, les partis politiques et la société civile.
Projet d'appui au processus électoral en Haïti	Gouvernement d'Haïti : \$ 20 millions	Appui au processus électoral	Lien et complémentarité

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus annexe du cadre des résultats)

a. Brève description du projet

Le projet vise à contribuer à une paix durable et à construire une société inclusive en Haïti par le biais d'une confiance accrue des électrices et des électeurs dans un climat sécuritaire favorable à leur participation aux affaires politiques. Elles/ils seront en mesure de jouer pleinement leur rôle d'agent-e-s de changement et de paix durable.

Le projet s'attachera, d'une part, à renforcer le dialogue et les capacités des acteurs et des actrices du processus électoral pour la prévention et la gestion des conflits et de la violence liés aux élections. Il appuiera i) la mise en place au sein du CEP d'une unité d'évaluation et de prévention des risques liés au conflit et à la violence, ii) la mise en œuvre d'une stratégie pour la prévention et la gestion de la violence liée aux élections, iii) la mise en place de mécanismes de résolution alternatives des conflits liés aux élections et iv) le suivi et l'analyse des cas de violence observés.

D'autre part, le projet offrira la possibilité de réarticuler la relation entre l'Etat et la société et notamment les jeunes femmes et les femmes victimes de marginalisation et de violence. C'est ainsi qu'il améliorera l'efficacité de la Police Nationale d'Haïti (PNH) à travers des capacités accrues en matière de prévention de la violence électorale à l'égard des femmes, et une meilleure synergie entre la PNHPNH et les acteurs/actrices communautaires et particulièrement avec les organisations de femmes. Capitalisant sur le dialogue communautaire et les nouvelles technologies, le projet mettra en place un mécanisme communautaire innovant, basé sur le modèle de Ushahidi¹⁴. Ce dernier contribuera à rendre disponible

¹⁴ Ushahidi <https://www.usahidi.com/a> été créée en 2008 par une société internationale de technologie et sa plateforme a été utilisée la première fois dans le cadre des élections au Kenya permettant de promouvoir la participation des citoyens aux initiatives de surveillance des élections et de cartographier la violence. Ushahidi (qui signifie témoignage en Swahili) s'affirme sur la scène internationale ; au cours de ces 10 dernières années, Ce modèle de mécanisme communautaire innovant a été expérimenté dans d'autres contextes pour surveiller les élections en Inde, en Zambie, au Mozambique, au Nigeria, aux États-Unis et dans de nombreux autres pays. Il n'est pas encore utilisé en Haïti dans le contexte électoral ; une expérience fut réalisée lors du tremblement de terre de 2010 ou une carte de crise élaborée à partir du système de

des statistiques fiables sur la VEEF par zone et sera utile aux différents acteurs de services, de plaidoyers et des victimes de violence électorales et politiques. Les données enregistrées dans le système pourront être utilisés pour : i) développer des campagnes d'information et de sensibilisation basées sur des données probantes pour la prévention de violences électorales et politiques et tenant compte du niveau élevé de violences basées sur le genre ; ii) lancer des alertes sur la base de cartographie des risques produite avec les informations du système ; iii) formuler des recommandations à adresser aux acteurs pour la réduction des risques de violence et la prise d'action ; iv) initier la poursuite judiciaire des cas de VEEF ; v) faire le suivi des cas au niveau de la justice ; vi) mobiliser la solidarité des femmes et apporter des aides aux victimes de VEEF ; vii) sensibiliser la population sur la récurrence des cas de VEEF ; viii) développer des campagnes médiatiques ; ix) assurer des plaidoyers pour apporter des mesures correctives et législatives à la VEEF.

Le mécanisme de prévention et de monitoring seront développés et mis en œuvre en tenant compte des points de vue des parties prenantes et des orientations stratégiques du projet. Les informations recueillies et traitées par le mécanisme communautaire déconcentrés à travers le monitoring mobile (système de sms, WhatsApp...) vont alimenter la plateforme commune de gestion de l'information regroupant l'ensemble des dispositifs de monitoring communautaire. Ce mécanisme renforcera la participation des jeunes femmes dans la consolidation de la paix des communautés cibles du projet conformément aux recommandations formulées lors du forum national en avril 2019 sur le thème « femmes, paix et sécurité ».

Le projet tiendra compte des activités prévues par le projet conjoint PAPEH à travers le conseiller électoral principal qui travaillera directement avec l'unité électorale de la PNH. En effet, une coordination sera faite avec les réseaux de société civile et de femmes de la PNH et la cellule électorale PNH-BINUH, le PNUD et l'ONU Femmes. Le projet accordera une importance à la manière dont les agents de la PNH, en particulier les femmes de la PNH, peuvent mieux s'impliquer pour réduire la violence électorale y compris à l'égard des femmes pendant le processus électoral.

b. Théorie du changement pour le projet

SI les autorités compétentes sont mieux habilitées à prévenir, enregistrer, suivre et traiter les cas de violences électorales et les violences politiques y compris contre des femmes et des filles, et notamment celles perpétrées par des gangs et des personnes armées à travers la mise en place de modalités opératoires et de mécanismes institutionnels de prévention et de monitoring des violences électorales, et ce, dans une approche du cycle électoral et compte tenu de différents scénarios du calendrier électoral ;

SI les différents acteurs concernés par la gestion de conflit sont pleinement engagés à travers une large sensibilisation et des mécanismes traditionnels et alternatifs de résolution de conflits liés aux élections et au renforcement du dialogue ;

SI les Organisations de la Société Civile y compris les organisations de femmes participent pleinement et en partenariat avec les autorités compétentes, dans la coordination et la gestion des dispositifs communautaires inclusifs et innovants d'alerte rapide et de suivi de la violence électorale à l'endroit des femmes ;

ALORS les hommes et les femmes y compris les plus vulnérables aux violences électorales seront plus résilients et en capacité d'exercer leurs droits en tant qu'électeurs/électrices/électrices et candidat-e-s dans un climat sécuritaire favorable à leur participation à la vie politique, contribuant ainsi à la pérennisation de la paix dans la société haïtienne.

PARCE QUE, les électeurs/électrices/électrices et candidat-e-s qui sont résilients, respectés par leurs communautés et capables de participer aux processus électoraux dans un environnement sécurisant, pacifique et qui les considère comme des citoyennes et des citoyens, sont capables d'apporter une contribution à la consolidation de la paix en Haïti.

Ushahidi. Des associations ou collectifs ont utilisé la plateforme participative pour la détection de fraudes électorales en Colombie et en Albanie et pour dénoncer les violences sexuelles faites aux femmes en Egypte et en Inde.

c. Cadre des résultats du projet : voir Annexe B pour la matrice détaillée

De manière stratégique, le projet veut s'assurer que les candidat-e-s et électeurs/électorales se sentent plus en sécurité et participent activement au processus électoral. Pour mesurer les résultats, le projet examinera les cas signalés de violence obtenus grâce à un mécanisme communautaire de suivi des violences prévu à cet effet ainsi que par les statistiques de la PNH. Un échantillon de citoyen-ne-s permettra de mesurer au fil du temps et au-delà de ce projet leurs perceptions de la sécurité par rapport aux élections. Le projet s'articule autour des résultats et produits suivants :

Résultat 1 : Dialogue renforcé et capacités accrues des acteurs du processus électoral pour la prévention et la gestion des conflits et de la violence

La violence électorale demeure une constante depuis la tenue des premières élections après la dictature en 1987 jusqu'aux dernières élections de 2015-2017. Il y a plusieurs facteurs derrière la violence et les conflits dans les élections en Haïti, dont la polarisation pendant la campagne électorale qui crée une ambiance tendue dominée par la méfiance et l'intolérance. Aussi, les candidats et les partis n'hésitent pas à recourir à des pratiques illégales pendant le vote pour assurer leur élection, ce qui alimente une tendance du rejet des résultats et crée une ambiance favorable à la violence.

L'impact de la violence sur les élections se fait ressentir d'une manière très négative d'un processus électoral à l'autre. Ainsi, outre les atteintes à l'intégrité physique des personnes et les conséquences néfastes sur l'ordre public, la violence devient l'un des facteurs essentiels derrière l'abstention et le faible taux de participation des électeurs. Cela n'est pas sans poser des problèmes politiques sérieux liés à la légitimité démocratique des élus qui reçoivent un nombre très faible de votes pour accéder aux postes. En effet, ce déficit de légitimité dû à l'abstention des électeurs contribue largement à l'instabilité politique du pays. La violence électorale génère donc un cercle vicieux qui perpétue la violence et l'instabilité dans le pays.

La réalisation d'élections paisibles, sans violence et dont les résultats seraient acceptés par tous les candidats et partis politiques, présente un enjeu important pour les prochaines élections. En effet, la pacification des élections est une condition nécessaire pour rétablir la confiance du public dans le processus électoral et l'amélioration de la participation dans les élections en général. Cette pacification est indispensable aussi pour la stabilité socio-politique du pays et pour éviter les crises électorales qui, à leur tour, alimentent les crises politiques et sociales qui continuent après les élections tout au long du mandat des élus. Pour cela, il est nécessaire de travailler en amont du processus électoral pour établir les bases permettant de prévenir et de combattre ces violences électorales dans leur dimension générale puisqu'elles apparaissent comme une source de crise grave à chaque élection.

La stratégie de prévention des conflits et des violences du projet vise à : 1) appuyer les différentes parties prenantes à agir en amont avec des actions de prévention qui limiteraient la probabilité de conflit lors des élections ; 2) renforcer les mécanismes de gestion des conflits favorisant l'approche de médiation, mais n'excluant pas l'approche pénale pour mettre fin à l'impunité qui encourage le recours à la violence dans les élections.

Produit 1.1 : Les acteurs du processus électoral disposent des capacités de prévention de la violence électorale et le renforcement du dialogue

L'objectif est d'agir en amont de la violence à travers la prévention et la sensibilisation. A cette fin, les activités programmatiques suivantes sont prévues :

- Appui à la mise en place au niveau du CEP d'une unité d'évaluation et de prévention des risques liés au conflit et à la violence
- Préparation et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan pour soutenir la prévention et la gestion de la violence liée aux élections, incluant des actions spécifiques pour les jeunes
- Formulation d'un modèle de dialogue incluant les principaux acteurs du processus
- Organisation des sessions de dialogue entre les parties prenantes et la mise en place de mécanismes de suivi et de prévention des conflits
- Organisations des sessions de formation en techniques de négociation, de médiation, de prévention et de résolution des conflits pour les organisations de la société civile

- Conception, production et diffusion de matériels d'information et de communication et de médias sur la résolution non violente des conflits, dont certains seront spécifiquement destinés aux jeunes
- La sensibilisation sur le code de conduite des partis politiques, quand il sera élaboré et l'appui aux organes compétents éventuels pour assurer sa mise en œuvre et son effectivité

Produit 1.2 : Les acteurs du processus électoral disposent des capacités de gestion de conflits liés au processus électoral

Les activités de prévention de la violence permettront certes de réduire la violence dans le processus électoral, mais n'aboutiront pas à l'éliminer complètement. D'où l'importance du rôle de mécanismes de gestion de violence électorale qui aboutira, s'ils fonctionnent efficacement, à limiter la prévalence de violence dans les élections. Pour atteindre cet objectif, les activités suivantes sont prévues dans le cadre du projet :

- Préparation et mise en œuvre d'une stratégie et d'un plan pour soutenir la prévention et la gestion de la violence liée aux élections, incluant des actions spécifiques pour les jeunes
- Déploiement de médiateurs sur le terrain pour prévenir et résoudre les tensions qui pourraient survenir pendant le cycle électoral
- Surveillance des violations des droits humains pendant les phases du cycle électoral en collaboration avec la section des droits de l'homme du BINUH
- Renforcement des capacités du CEP dans l'application des sanctions contre les actes de violence liées aux élections
- Analyse des cas de violence observés pour outiller le CEP avec les données et les informations nécessaires pour la stratégie de lutte contre la violence

Résultat 2 : Les femmes candidates et électrices se sentent plus en sécurité et participent activement au processus électoral et aux décisions relatives à la consolidation de la paix et à la prévention des conflits

Produit 2.1 : La PNH dispose de capacités spécifiques pour prévenir et combattre la violence électorale à l'égard des femmes.

Le projet aidera la PNH à renforcer ses capacités en matière de prévention et de réponse à la violence électorale à l'égard des femmes. Il s'agira de mettre en place des capacités de collecte de données et de suivi de la violence électorale. Des activités de sensibilisation ciblant les officiers supérieurs seront organisées parallèlement à une formation des agents de police sur la prévention et la lutte contre la violence électorale à l'égard des femmes. Le projet collaborera avec la PNH pour mettre au point des procédures opérationnelles standard pour la protection des candidats avec des dispositions particulières concernant les femmes candidates ou électrices. L'information est cruciale pour suivre les progrès.

Produit 2.2 : Les mécanismes de prévention de la violence électorale et d'alerte rapide basés sur la communauté et dirigés par des femmes sont renforcés et liés à la PNH.

Le projet concevra un mécanisme communautaire innovant d'alerte rapide et de réponse/suivi avec des organisations féminines de la société civile qui hébergeront et administreront ce système qui capitalisera sur les nouvelles technologies. Le mécanisme communautaire innovant sera facilement applicable et convivial en s'appuyant sur des équipements légers qui seront distribués, tels que des smartphones et des tablettes, à l'aide d'une application dédiée connectée aux médias sociaux. Il visera à renforcer l'action citoyenne contre les violences électorales faites aux femmes. La collaboration avec la PNH sera essentielle pour une synergie entre les activités du projet et les acteurs du projet en vue de limiter ces violences. Le projet appuiera l'établissement d'un accord officiel de coopération / partenariat entre le réseau des femmes participant au projet et la PNH. Le projet encouragera le dialogue au sein de la communauté pour promouvoir en plus d'une sécurité accrue, des changements de mentalités en faveur de la participation et du leadership des femmes en politique et la promotion de la paix et de la non-violence dans les processus électoraux et en politique.

d. Bénéficiaires et couverture

Groupes cibles

En concertation avec les institutions nationales et locales impliquées, ce projet considéré comme un pilote en termes d'organisation sur le long terme du monitoring des violences électorales à l'endroit des femmes, ciblera de façon directe les organisations de femmes et la PNH.

Les bénéficiaires indirects seront les candidates et électrices, les services de sécurité et de justice, les institutions et organisations de défense des droits humains, l'OPC, le CEP, les institutions électorales locales, les ministères (MJSP, MICT, MCFDF), les partis politiques, les médias et les institutions de recherche. Le projet leur permettra d'être des acteurs/actrices de changement plus efficaces grâce à leur accès à l'information produite par le mécanisme communautaire de prévention/suivi des violences à l'endroit des femmes, aux connaissances plus approfondies sur la VEEF, aux opportunités offertes pour utiliser ces informations en vue d'améliorer la prévention, le suivi et le traitement des VEEF, aux capacités renforcées des organisations de femmes et aux capacités institutionnelles accrues de la PNH et à des relations de partenariat plus étroites et plus efficaces entre tous les acteurs impliqués.

Le projet s'appuiera spécifiquement sur des organisations de femmes dans les communes-cibles œuvrant dans le domaine de la violence faite aux femmes en général et qui ont une expérience dans la surveillance électorale. Plusieurs organisations de femmes consultées sont dirigées par des femmes, anciennes candidates ou qui ont occupé des fonctions politiques, y compris à des postes de haut niveau dans la fonction publique. La plupart de ces organisations ont été consultées au moment de la formulation du projet ainsi que le Réseau des Femmes Maires (FENAFEMH). Les organisations des femmes, les électrices et les candidates bénéficieront de la mise en place d'un dispositif communautaire pour la prévention et le monitoring des élections dont la centrale sera au niveau de la commune de Port-au-Prince sous la gestion d'une organisation de femmes par commune. Les actions liées aux campagnes d'information, d'éducation et de mobilisation du projet cibleront les candidates, les électrices, les femmes leaders politiques et responsables d'institutions, les agentes électorales, les observatrices et les fonctionnaires.

Les médias seront également sensibilisés sur ce mécanisme et l'importance d'en faire la promotion pour que la population en général en soit informée.

Il en est de même des chefs de partis politiques et les juges de paix, vu que ces derniers sont appelés à trancher en toute transparence et équité lors des conflits/contestations au cours des périodes électorales.

Les informations de la plateforme seront utilisées pour sensibiliser tous les acteurs et toutes les institutions, y compris les organisations de base et les médias pour l'action contre les violences électorales faites aux femmes, le changement de mentalités en faveur de la participation et du leadership des femmes en politique et la promotion de la paix et de la non - violence dans les processus électoraux et en politique.

La PNH bénéficiera directement de ce projet pilote également pour le renforcement de son système administratif de collecte de données et de formation sur les violences électorales et politiques. Ceci sera effectif à travers une collaboration avec la Direction Départementale de l'Ouest (DDO) de la police à travers les unités et sections de la police ayant mandat dans la sécurisation électorale. Un partenariat est prévu entre les organisations de femmes et la PNH pour faciliter les échanges et les réponses face aux situations de conflits/violences électorales et politiques à l'endroit des femmes.

D'anciennes candidates, pour la plupart membres de plateformes et/ou d'organisations féminines prendront part à certains échanges avec la PNH pour faciliter la sensibilisation et la compréhension de ces situations de conflits/violences électorales et politiques à l'endroit des femmes.

Au total, le projet travaillera directement avec les groupes-cibles suivants : quatre (4) organisations de femmes; environ 1 000 jeunes (18-35 ans) membres de plateformes de jeunes filles et hommes actifs (30% environ) dans la participation citoyenne ; des réseaux d'organisations de femmes dans les communautés de l'intervention (dont au moins 70% de femmes); environ une trentaine de policiers et policières. Certains instructeurs de l'École Nationale de Police (ENP) et de l'Académie Nationale de la Police (ANP), et environ 50% des juges de paix opérant au niveau de Port-au-Prince seront sensibilisés sur les violences électorales, la mise en place de systèmes de monitoring et le rôle que chacun d'entre eux jouent pour promouvoir le respect des droits de la personne et de l'égalité des sexes ainsi que dans la lutte contre l'impunité et la VEEF. Indirectement le projet touchera plus de 1 200 000 personnes dont au moins 80% de femmes sur 24 mois.

Le Projet tient compte de l'approche Ne Pas Nuire (DO Not Harm) dans sa conception étant donné qu'il vise le renforcement de différents organismes communautaires qui jouent un rôle direct ou indirect dans le processus électoral pour qu'ils soient les premiers responsables à apporter une réponse adéquate aux différents problèmes de violence électorale que ce soit au niveau de la prévention ou de la gestion de cette violence. Ainsi à la fin du projet ces organismes auront des capacités renforcées leur permettant de mener à bien leurs missions dans le futur. Le Projet ne prévoit aucune forme de substitution aux acteurs institutionnels et traditionnels déjà existants et qui demeurent la première et dernière ligne de réponse aux différentes formes de violence électorale y compris la violence contre les femmes électrices et candidates. **Tableau des bénéficiaires directs et indirects**

Bénéficiaires	Estimation du nombre / pourcentage
PNH	30 personnes
Conseil Électoral Provisoire	1
Organisations communautaires et de la société civile	300 personnes
Organisations de femmes	4 organisations directement et une douzaine indirectement
Femmes candidates et élues (anciennes ou actuelles)	Environ 50, membres des organisations de femmes et/ ou de partis politiques
Jeunes (18 – 35 ans) dont 70% du sexe féminin	1000 jeunes
Médias	Environ 4 associations de médias touchées
Acteurs du système judiciaire	50% environ
Bénéficiaires indirects	1 200 000 personnes dont 80% de femmes
Total :	1 201 380 personnes et 9 institutions et organisations

Couverture géographique

Le projet cible essentiellement la région de Port-au-Prince, principale ville du département de l'Ouest qui compte 2,564,130 d'électeurs (42% du total du pays). Port-au-Prince est le principal théâtre des nombreuses violences endémiques particulièrement dans certains quartiers spécifiques, observées non seulement lors des dernières élections mais aussi ces deux dernières années en raison de troubles socio-économiques et politiques. Port-au-Prince en tant qu'arrondissement comprend huit communes : Port-au-Prince (chef-lieu), Carrefour, Delmas, Pétion-Ville, Kenscoff, Cité Soleil, Gressier et Tabarre. Certaines zones périphériques de la capitale sont des quartiers vulnérables situés dans des zones basses marécageuses, dont le plus grand est Cité Soleil. Le Projet, qui est un pilote, cible cinq (5) circonscriptions électorales de Port-au-Prince réparties dans quatre (4) communes. Ces zones ont été choisies en fonction a) des cas élevés de violence faite aux femmes ; b) de leur fragilité socio-économique) du fort taux de mobilisation des femmes et des filles dans les associations de femmes et de jeunes filles.

Dans le cadre de ce projet, les interventions seront pilotées dans la région de Port-au-Prince, mais les activités des produits 1 et 2 auront un impact national car grâce au projet, la police disposera d'outils et de ressources humaines spécialisées pour la prévention et la réponse aux violences électorales à l'égard des femmes, qui seront utilisés par la police à travers le pays.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

a. Organisations bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre

Le projet sera géré à travers le fonds fiduciaire du PAPEH géré par le PNUD. Le PNUD et ONU Femmes sont les bénéficiaires directs de ce projet. Les agences bénéficiaires coopéreront avec le conseiller électoral principal du projet PAPEH. Dans ce contexte, les agences bénéficiaires directs coordonneront leurs efforts dans l'optique de « One UN » et s'aligneront aux programmations et planifications conjointes du Projet d'Appui au Processus Électoral en Haïti sous la coordination du PNUD. Le projet tiendra compte des possibilités offertes par les projets visant à réduire le niveau général de violence dans le pays tels que les projets sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ainsi que les projets qui visent la réduction de la violence communautaire. D'autres partenariats sont prévus avec le gouvernement (MCFDF, PNH), les organisations féminines et féministes, les médias, entre autres, pour la mise en œuvre du projet. Ces partenariats institutionnels

permettront de mieux prévenir les violences électorales à l'égard des femmes et d'y répondre avec plus d'efficacité.

Organisation bénéficiaire	Budget total dans l'année précédente	Sources principales du budget (donateurs etc.)	Emplacement des bureaux dans le pays	Nombre de personnel existant (et combien dans les zones du projet)	Experts techniques existants pertinents au projet
PNUD (agence lead)	\$29,380,560	Différents bailleurs	Port-au-Prince	120	Conseiller électoral principal
ONU Femmes-Haïti	\$2,839,467 en 2018	Gouvernement du Canada, Peacebuilding Fund (PBF), MINUJUSTH-CVR	Ouest-Port-au-Prince, Grand Anse - Jérémie, Sud-Les Cayes	Ouest-Port-au-Prince : 17, Grand Anse - Jérémie : 3 Sud-Les Cayes : 3	Rule of Law & Gender Specialist, Spécialiste électoral,
Organisations non gouvernementales & Société civile ¹⁵

Ce projet sera mis en œuvre par deux (2) agences du Système des Nations-Unies (PNUD et ONU FEMMES) en collaboration avec le BINUH, l'UNOPS, la PNH, le MCFDF, le CEP, l'OPC et les organisations de femmes et de jeunes et de médias dans les zones cibles du projet pilote. Chacune des Agences des Nations Unies recevra directement le montant du budget y afférant et sera ainsi responsable de l'établissement des partenariats opérationnels pour la mise en œuvre des activités. Une coordination régulière entre PNUD et ONU Femmes existe déjà dans le cadre de la mise en œuvre des activités du projet d'appui au processus électoral (PAPEH).

Au niveau stratégique, le projet sera coordonné par le Comité de Pilotage (CoPil) du PAPEH dont le principal mandat sera d'assurer une meilleure redevabilité quant aux résultats et des ressources et conformément aux procédures de gestion des Fonds pour la Consolidation de la Paix. Le Coordonnateur Résident des NU ou son représentant assumera une fonction exécutive. Le secrétariat technique PBF contribuera au suivi du projet en étroite collaboration avec le coordonnateur du projet à travers des réunions périodiques sur les progrès enregistrés vers l'attente des résultats escomptés. Il rendra régulièrement compte au Coordonnateur résident et au secrétariat PBSO. Il apportera un appui à la réalisation et l'évaluation du projet. Il veillera, en particulier, à la synergie des interventions sur le terrain et contribuera à la mobilisation de ressources additionnelles auprès de bailleurs potentiels afin d'accélérer le processus de consolidation de la paix.

Le Secrétariat du PBF appuiera le CoPil, notamment en (i) assurant que celui-ci puisse remplir son rôle de gestion et de contrôle-qualité à travers la coordination et le soutien du Secrétariat ainsi qu'à travers des systèmes d'alerte précoce pour identifier et répondre à tout type de problème de nature à entraver la mise en œuvre effective des projets PBF conformément au Plan de Travail Annuel ; (ii) servant d'interface entre les entités de prise de décision (CoPil, Bureau pour la Consolidation de la Paix au siège - PBSO) et les agences récipiendaires; (iii) fournissant une assurance-qualité du soutien du PBF; (iv) assurant que les questions du genre soient intégrées de manière transversale dans les interventions du PBF; et (v) entreprenant et facilitant la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF.

Au niveau technique, le projet mettra en place une Unité de Gestion de Projet (UGP) conjointe sous la supervision du conseiller électoral principal du PNUD. L'UGP s'assurera de la faisabilité technique des Plans de Travail et de leur exécution effective, ainsi que la préparation des rapports du projet. Elle émettra des avis techniques sur les interventions, veillera au respect des normes techniques des

¹⁵ Ces entités seront précisées ultérieurement sachant que ce sera un processus d'appel à proposition ouvert et transparent.

réalisations et de la synergie entre les deux bénéficiaires du projet. L'UGP sera de six (6) personnes à temps plein et une (1) personne à temps partiel (chef de projet du PNUD). En tout, les différents rôles et responsabilités qui seront impliqués dans la gestion du projet sont présentés comme suit :

Postes	Responsabilités	Honoraires
Chef-fe de Projet (20%) : PNUD	-Gestion administrative et financière du projet -Suivi de mise en œuvre des activités du projet -Préparation des différents rapports d'activités et financiers	\$30,000
Expert-e national-e (100%) : PNUD	-Conception et mise en œuvre des différentes activités du projet -Coordination avec les partenaires et les bénéficiaires -Coordination avec les contractants du projet pour les activités programmatiques -Préparation des rapports d'activités du projet	\$54,000
Assistant-e administratif-ve (100%) : PNUD	-Appuyer la gestion administrative et financière du projet	\$41,500
Chauffeur (100%) : PNUD	-Appuyer les déplacements du staff du projet	\$18,000
Conseiller International Genre et Elections ONU Femmes (100% - 8 mois) : ONU Femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Fournir des orientations techniques et une facilitation stratégique pour le démarrage accéléré et la mise en œuvre qualitative des livrables et en tenant compte des pratiques optimales pertinentes. - Accompagner le développement de partenariats pour la réalisation des objectifs de la composante - Appui aux acteurs clés et encadrement technique des partenaires de mise d'œuvre à travers des orientations techniques, des formations, et des notes stratégiques et des revues pour soutenir leurs actions visant la mise en place, la coordination et l'appropriation en œuvre du mécanisme innovant de réponse communautaire au V.E.E.F - Accompagner techniquement l'intégration du genre dans la sécurité électorale à travers des approches innovantes - Fournir un accompagnement technique et une facilitation stratégique en soutien aux acteurs nationaux pour le développement d'une stratégie efficace de de communication et de plaidoyer pour lutter contre les V.E.F. E. - Accompagner le développement et la mise en œuvre d' une stratégie de renforcement de capacité des organisations de femmes et de jeunes femmes et des autres acteurs pour la mise en œuvre réussie du mécanisme et de la stratégie de prévention et de réponse aux violences électorales et politiques a l'endroit des femmes - Soutenir le renforcement des cadres de concertation genre et élections pour une meilleure prise en compte des questions liées 	\$75,000

	aux violences électorales et politiques contre les femmes.	
Expert national, Genre & élection et coordonnateur composante ONUFEMMES (100%) : ONU Femmes	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre et suivi efficace des activités et réalisations du projet. - Liaison et coordination avec les partenaires institutionnels, autorités locales et organisations communautaires pour la mise en œuvre du projet. - Coordination avec les contractants du projet pour les activités programmatiques. - Opérationnalisation d'un système de suivi et d'évaluation des activités mises en œuvre. - Préparation des rapports d'avancement réguliers prévus dans le cadre du projet. 	\$80,000
TOTAL		\$ 298,500

Division des responsabilités entre PNUD et ONU Femmes : cette initiative s'inscrira dans le cadre du Projet d'appui au processus électoral en Haïti (PAPEH) et sera coordonnée selon ses mêmes modalités permettant de créer des synergies et d'optimiser les interventions et le partage d'expertise disponible au sein de chaque agence. Le PNUD se charge de la coordination générale et du suivi des activités prévues par ce projet pour assurer une cohérence dans les différents appuis des agences partenaires aux acteurs du processus électoral en Haïti. Toutefois, les activités du PNUD et d'ONU Femmes seront mises en œuvre d'une manière indépendante et chaque agence sera directement responsable de la réalisation des activités prévues par ce projet.

Au niveau stratégique, le projet sera coordonné par le Comité de Pilotage (CP) du PAPEH dont le principal mandat sera d'assurer une meilleure redevabilité quant aux résultats et des ressources. Le Coordonnateur Résident des NU ou son représentant assumera une fonction exécutive. Le secrétariat technique PBF contribuera au suivi du projet en étroite collaboration avec le coordonnateur du projet à travers des réunions périodiques sur les progrès enregistrés vers l'attente des résultats escomptés. Il rendra régulièrement compte au Coordonnateur résident et au secrétariat PBSO. Il apportera un appui à la réalisation l'évaluation du projet.

b. Gestion du risque

Risques	Probabilité	Impact	Stratégie d'atténuation (Personne responsable)
Au niveau managérial Lenteur dans la mise en œuvre de certaines activités liée à la faible capacité des partenaires locaux	Moyenne	Moyenne	Action de renforcement de capacités des acteurs-clés par des séances de formation en gestion de projet permettant de respecter les délais impartis selon le chronogramme des activités établi Engagement à véhiculer des ressources nécessaires pour la mise en œuvre des activités Révision des budgets et identification, en collaboration avec le bureau PBSO, où des ressources peuvent être réallouées entre les lignes budgétaires
Au niveau programmatique Mésinterprétation du rôle du programme entraînant des réticences de la part des organismes communautaires et des ONGs (refus de participer) Investissements dans les domaines choisis provoquant des tensions en raison de la	Faible	Haute	Sélection rigoureuse des ONGs et organismes communautaires à travers une analyse sérieuse de leurs livrables
	Faible	Moyenne	Assurance d'une communication efficace pour éviter les malentendus ; Collaboration étroite avec les autorités et nécessité d'un plan pour étendre le projet

effets. Des indicateurs de performance et d'impact sont développés dans la matrice du Cadre Logique fourni dans l'Annexe B incluant les moyens de vérification correspondants. Ces instruments constitueront le socle sur lequel sera construit le système de Suivi et Évaluation du projet. Le projet compte effectuer une ligne de base permettant d'alimenter les indicateurs de référence. Pour la ligne de base et l'évaluation finale, le projet fera appel à des consultants externes. Le monitoring sera assuré à l'interne. Un plan annuel de suivi et d'évaluation y sera extrait et sera présenté et finalisé conjointement lors du rapport de démarrage du projet. Ce plan suivra un réglage collectif minutieux des indicateurs, des moyens de vérification et la délimitation complète des responsabilités de S&E de l'équipe du projet. Il prendra en compte : les réunions régulières de l'unité de gestion ; le rapport de progrès et le rapport final ; et les ateliers de systématisation permettant de tirer les leçons apprises.

Le projet veillera à l'utilisation efficiente et efficace des ressources. Les activités seront suivies à travers la mise en place d'un dispositif régulier de monitoring. Des mécanismes de gestion et de suivi-évaluation fonctionnels en collaboration avec les partenaires nationaux seront mis en place, sous la responsabilité de l'unité opérationnelle du projet. Les activités de suivi consisteront en des visites conjointes et régulières sur le terrain pour vérifier entre autres les avancements du projet et l'accomplissement des cibles fixées dans le cadre logique, des rapports semestriels et annuels d'activités, l'établissement de rapports périodiques d'avancement, la documentation de bonnes pratiques et activités innovantes au cours de la mise en œuvre du projet et la recherche de synergie entre les différentes composantes du projet et avec d'autres interventions œuvrant sur la même thématique ou sur le même espace géographique.

Une évaluation finale externe permettra de vérifier l'efficacité, l'efficience, la pertinence, l'impact et la durabilité du projet. Un document de capitalisation de l'expérience permettra de tirer les leçons apprises de l'initiative et de formuler des recommandations précises aux autorités nationales. En ce sens, les indicateurs inclus dans le cadre logique du document de projet serviront de référence. Le projet prévoit de réserver une partie conséquente du budget (5%) aux activités de suivi et évaluation (\$80,515). Par ailleurs, le BCR, à travers le Secrétariat du PBF, appuiera le CoPil en fournissant une assurance-qualité du soutien du PBF, et en assurant et facilitant la coordination et le suivi-évaluation du portefeuille des projets PBF, y compris du présent projet.

d. Stratégie de fin de projet / durabilité

Les mesures de durabilité font partie intégrante de la conception du projet. Le projet est conçu dans une optique de renforcement des capacités, afin d'aider les acteurs du processus électoral, les organisations de femmes, les communautés et les médias à i) adopter une approche fondée sur la résilience face aux violences électorales ; ii) renforcer leurs capacités techniques et opérationnelles et a iii) améliorer leurs capacités de coordination et de travail en commun. La durabilité a été intégrée au projet de plusieurs façons :

- **Dynamique de renforcement des capacités** : Le projet travaille activement à renforcer les capacités des acteurs du processus électoral (CEP, PNH, etc.) et la durabilité des mécanismes, stratégies élaborées et mises en place en leur sein. D'ici la fin du projet, ces mécanismes pilotes auront renforcé les organisations de la société civile, la PNH et les autres institutions impliquées incluant le MCFDF, le CEP, l'OPC, les organisations de jeunes, de femmes et de médias.
- **Partenariat, réseautage et dynamique de co-construction** : Le partenariat entre la PNH et les organisations de femmes permettra un échange de données sur les violences électorales pour leur apporter des réponses plus rapides et plus appropriées. D'anciennes candidates et responsables politiques élues, pour la plupart membres de plateformes et/ou d'organisations féminines prendront part aux échanges avec la PNH et les autres institutions pour faciliter la sensibilisation et la compréhension de ces situations de conflits/violences électorales et politiques à l'endroit des femmes. Elles échangeront avec les candidates pour partager leurs expériences face aux violences électorales. Ce partenariat conjugué aux efforts de sensibilisation favorisera le principe « voir, nommer et agir ». Il permettra, également, d'établir une meilleure coordination et une synergie accrue des actions de prévention et de suivi des violences électorales et politiques à l'endroit des femmes.
- **Innovation technologique et portage par les organisations de femmes et les forces civiles** : Pour prévenir et combattre la violence électorale contre les femmes, le projet appuiera les organisations de femmes à mettre en place un mécanisme d'alerte rapide et de suivi. Ce dernier est appelé à fonctionner sur le long terme en capitalisant sur des alliances avec des associations mixtes dans les zones difficiles

et toutes les organisations et les acteurs qui apportent un support aux femmes. La puissance de la technologie/réseaux sociaux et des mécanismes communautaires qui pourraient alimenter cette plateforme, favorisera une forte mobilisation citoyenne et des médias. Elle activera également un partenariat innovant et efficace entre les institutions étatiques et les communautés (plus particulièrement les organisations des femmes) pour la résolution d'un problème majeur pour la bonne gouvernance et la paix en Haïti.

- **Médiatisation et sensibilisation du public comme levier contre l'impunité** : La plateforme en ligne tiendra compte des informations des médias et des comptes rendus vérifiés des citoyens. Les rapports relatifs aux violences politiques et électorales à l'égard des femmes effectués pendant la période pré-électorale, le jour du scrutin et dans la période post-électorale seront saisis dans une base de données et cartographiés sur la plateforme en ligne. Une ligne verte sera en place pour que les citoyens puissent reporter les incidents de violence et les actions qu'ils auraient prises. Un système de rapportage journalier sur les cas de violences permettra une bonne documentation et la capitalisation du processus électoral. Grâce à ces données et à cette documentation minutieuse des violences liées aux élections, le projet permettra une sensibilisation du public et la réduction du silence et de l'impunité des VEEF. D'autres acteurs clés, tels que les journalistes et des acteurs du système judiciaire, seront informés et formés sur les mécanismes mis en place et l'importance de leur contribution dans la lutte pour une société inclusive et le respect des droits des femmes sur la base d'une bonne compréhension des priorités pertinentes issues du forum national sur les femmes, paix et sécurité tenu en avril 2019.
- **Effets catalytiques** : En plus de financement PBF, d'autres contributions estimées à 35 Million USD sont attendues au « Basket Fund » géré par le PNUD pour financer les activités d'appui aux élections générales de 2021. Ces contributions iront essentiellement à l'appui technique au CEP et aux opérations électorales, ce qui aura un impact direct sur la pacification du processus électoral.

e. Budget du projet

Dans le cadre du projet, une grande partie du budget sera consacrée aux activités, soit plus de 80% des fonds, plus précisément, dans le développement des capacités des institutions et des organisations bénéficiaires, dont le CEP et la PNH par la formation et la mise en place de politiques et d'outils' permettant la collecte des informations sur les violences électorales, ou en renforçant les systèmes existants. Dans le cadre de la consultation avec la PNH, il a été confirmé qu'il n'y pratiquement pas de support technologique dans le système de surveillance. Tous ces éléments ont été pris en compte pour allouer des ressources adéquates aux interventions liées au renforcement de la PNH, et plus particulièrement de sa cellule électorale.

Certains efforts au niveau de la société civile en particulier des organisations de femmes ont été enregistrés lors des élections de 2015 et de 2017 dans la surveillance des violences électorales. Cependant ils n'ont pas permis d'avoir une compréhension partagée au niveau de tous les acteurs ni des types de violences faites à l'égard des femmes avant, pendant et après le processus électoral. Le mécanisme communautaire dont le caractère innovant est l'utilisation d'une plateforme électronique et la participation des jeunes femmes, en particulier en provenance des zones cibles, permettra de développer une compréhension partagée, de susciter la volonté d'agir contre les VEEF et pour la paix, de renforcer les capacités des citoyens et des institutions à agir pour prévenir et répondre aux VEEF et de renforcer la collaboration entre les acteurs pour un impact plus significatif et durable. Des ressources substantielles sont allouées pour garantir l'adaptation et la mise en œuvre réussies de cet outil innovant et performant au service de l'action citoyenne contre les VEEF. Cet outil aura un effet multiplicateur sur les efforts des acteurs en matière de prévention des violences et pourra être adapté pour une utilisation à l'échelle nationale. Les données générées par le mécanisme serviront non seulement dans le soutien communautaire aux femmes menacées ou survivantes de VEEF mais aussi permettront d'optimiser également les plaidoyers et la réponse institutionnelle des entités ayant comme mandat la promotion de la représentation des femmes en politique, la sécurité des citoyens, la surveillance électorale et la protection des droits humains, la promotion de la participation citoyenne.

Pour le développement du tableau de budget, les standards sur le personnel, les coûts opérationnels et indirects sont pris en compte ainsi que le pourcentage pour le suivi et l'évaluation du budget respectés.

IV. Dispositions Administratives

Annex A.1: Project Administrative arrangements for UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

The UNDP MPTF Office serves as the Administrative Agent (AA) of the PBF and is responsible for the receipt of donor contributions, the transfer of funds to Recipient UN Organizations, the consolidation of narrative and financial reports and the submission of these to the PBSO and the PBF donors. As the Administrative Agent of the PBF, MPTF Office transfers funds to RUNOS on the basis of the signed Memorandum of Understanding between each RUNO and the MPTF Office.

AA Functions

On behalf of the Recipient Organizations, and in accordance with the UNDG-approved “Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds” (2008), the MPTF Office as the AA of the PBF will:

- Disburse funds to each of the RUNO in accordance with instructions from the PBSO. The AA will normally make each disbursement within three (3) to five (5) business days after having received instructions from the PBSO along with the relevant Submission form and Project document signed by all participants concerned;
- Consolidate the financial statements (Annual and Final), based on submissions provided to the AA by RUNOS and provide the PBF annual consolidated progress reports to the donors and the PBSO;
- Proceed with the operational and financial closure of the project in the MPTF Office system once the completion is completed by the RUNO. A project will be considered as operationally closed upon submission of a joint final narrative report. In order for the MPTF Office to financially closed a project, each RUNO must refund unspent balance of over 250 USD, indirect cost (GMS) should not exceed 7% and submission of a certified final financial statement by the recipient organizations’ headquarters);
- Disburse funds to any RUNO for any cost extension that the PBSO may decide in accordance with the PBF rules & regulations.

Accountability, transparency and reporting of the Recipient United Nations Organizations

Recipient United Nations Organizations will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

Each RUNO shall establish a separate ledger account for the receipt and administration of the funds disbursed to it by the Administrative Agent from the PBF account. This separate ledger account shall be administered by each RUNO in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures, including those relating to interest. The separate ledger account shall be subject exclusively to the internal and external auditing procedures laid down in the financial regulations, rules, directives and procedures applicable to the RUNO.

Each RUNO will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Semi-annual project progress report	15 September 2021	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 March 2022	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in

		consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reporting and timeline

Timeline	Event
30 March	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
<i>Certified final financial report to be provided by 30 March 2022 of the calendar year after project closure</i>	

UNEX also opens for voluntary financial reporting for UN recipient organizations the following dates:

30 June	Voluntary Q2 expenses (January to June)
30 September	Voluntary Q3 expenses (January to September)

Unspent Balance exceeding USD 250, at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the MPTF Office, no later than six months (30 June) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Ownership of equipment, supplies and other property financed from the PBF shall vest in the RUNO undertaking the activities. Matters relating to the transfer of ownership by the RUNO shall be determined in accordance with its own applicable policies and procedures.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent's website (<http://mptf.undp.org>).

Annex A.2: Project Administrative arrangements for Non-UN Recipient Organizations

(This section uses standard wording – please do not remove)

Accountability, transparency and reporting of the Recipient Non-United Nations Organization:

The Recipient Non-United Nations Organization will assume full programmatic and financial accountability for the funds disbursed to them by the Administrative Agent. Such funds will be administered by each recipient in accordance with its own regulations, rules, directives and procedures.

The Recipient Non-United Nations Organization will have full responsibility for ensuring that the Activity is implemented in accordance with the signed Project Document; In the event of a financial review, audit or evaluation recommended by PBSO, the cost of such activity should be included in the project budget;

Ensure professional management of the Activity, including performance monitoring and reporting activities in accordance with PBSO guidelines.

Ensure compliance with the Financing Agreement and relevant applicable clauses in the Fund MOU.

Reporting:

Each Receipt will provide the Administrative Agent and the PBSO (for narrative reports only) with:

Type of report	Due when	Submitted by
Bi-annual project progress report	15 September 2021	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual project progress report	15 March 2022	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
End of project report covering entire project duration	Within three months from the operational project closure (it can be submitted instead of an annual report if timing coincides)	Convening Agency on behalf of all implementing organizations and in consultation with/ quality assurance by PBF Secretariats, where they exist
Annual strategic peacebuilding and PBF progress report (for PRF allocations only), which may contain a request for additional PBF allocation if the context requires it	1 December	PBF Secretariat on behalf of the PBF Steering Committee, where it exists or Head of UN Country Team where it does not.

Financial reports and timeline

Timeline	Event
15 March 2022	Annual reporting – Report Q4 expenses (Jan. to Dec. of previous year)
15 June	Report Q1 expenses (January to March)
15 September	Report Q2 expenses (January to June)
15 December	Report Q3 expenses (January to September)
<i>Certified final financial report to be provided at the quarter following the project financial closure</i>	

Unspent Balance exceeding USD 250 at the closure of the project would have to be refunded and a notification sent to the Administrative Agent, no later than three months (31 March) of the year following the completion of the activities.

Ownership of Equipment, Supplies and Other Property

Matters relating to the transfer of ownership by the Recipient Non-UN Recipient Organization will be determined in accordance with applicable policies and procedures defined by the PBSO.

Public Disclosure

The PBSO and Administrative Agent will ensure that operations of the PBF are publicly disclosed on the PBF website (<http://unpbf.org>) and the Administrative Agent website (<http://www.mptf.undp.org>).

Final Project Audit for non-UN recipient organization projects

An independent project audit will be requested by the end of the project. The audit report needs to be attached to the final narrative project report. The cost of such activity must be included in the project budget.

Special Provisions regarding Financing of Terrorism

Consistent with UN Security Council Resolutions relating to terrorism, including UN Security Council Resolution 1373 (2001) and 1267 (1999) and related resolutions, the Participants are firmly committed to the international fight against terrorism, and in particular, against the financing of terrorism. Similarly, all Recipient Organizations recognize their obligation to comply with any applicable sanctions imposed by the UN Security Council. Each of the Recipient Organizations will use all reasonable efforts to ensure that the funds transferred to it in accordance with this agreement are not used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime. If, during the term of this agreement, a Recipient Organization determines that there are credible allegations that funds transferred to it in accordance with this agreement have been used to provide support or assistance to individuals or entities associated with terrorism as designated by any UN Security Council sanctions regime it will as soon as it becomes aware of it inform the head of PBSO, the Administrative Agent and the donor(s) and, in consultation with the donors as appropriate, determine an appropriate response.

Non-UN recipient organization (NUNO) eligibility:

In order to be declared eligible to receive PBF funds directly, NUNOs must be assessed as technically, financially and legally sound by the PBF and its agent, the Multi Partner Trust Fund Office (MPTFO). Prior to submitting a finalized project document, it is the responsibility of each NUNO to liaise with PBSO and MPTFO and provide all the necessary documents (see below) to demonstrate that all the criteria have been fulfilled and to be declared as eligible for direct PBF funds.

The NUNO must provide (in a timely fashion, ensuring PBSO and MPTFO have sufficient time to review the package) the documentation demonstrating that the NUNO:

- Has previously received funding from the UN, the PBF, or any of the contributors to the PBF, in the country of project implementation
- Has a current valid registration as a non-profit, tax exempt organization with a social based mission in both the country where headquarter is located and in country of project implementation for the duration of the proposed grant. (**NOTE:** If registration is done on an annual basis in the country, the organization must have the current registration and obtain renewals for the duration of the project, in order to receive subsequent funding tranches)
- Produces an annual report that includes the proposed country for the grant
- Commissions audited financial statements, available for the last two years, including the auditor opinion letter. The financial statements should include the legal organization that will sign the agreement (and oversee the country of implementation, if applicable) as well as the activities of the country of implementation. (**NOTE:** If these are not available for the country of proposed project implementation, the CSO will also need to provide the latest two audit reports for a program or project-based audit in country.) The letter from the auditor should also state whether the auditor firm is part of the nationally qualified audit firms.
- Demonstrates an annual budget in the country of proposed project implementation for the previous two calendar years, which is at least twice the annualized budget sought from PBF for the project¹⁶
- Demonstrates at least 3 years of experience in the country where grant is sought
- Provides a clear explanation of the CSO's legal structure, including the specific entity which will enter into the legal agreement with the MPTF-O for the PBF grant.

¹⁶ Annualized PBF project budget is obtained by dividing the PBF project budget by the number of project duration months and multiplying by 12.

Annexe B : Cadre de résultats du projet (doit inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Étapes/Jalons
<p>Résultat 1 : Dialogue renforcé et capacités accrues des acteurs du processus électoral pour la prévention et la gestion des conflits et de la violence</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous</p> <p>Cible(s) 16.6 Mettre en place des institutions efficaces,</p>		<p>Indicateur 1 a Réduction significative de la violence électorale par rapport au dernier processus électoral 2015-2017.</p> <p>Niveau de référence Entre 2015 et 2016, plusieurs actes de violence ont eu lieu en rapport avec notamment les élections législatives et présidentielles. Cela a eu un effet négatif sur la participation ainsi que sur les résultats des élections.</p> <p>Cible En 2021, 65% des électeurs/électorales et candidat-e-s, dont au moins 50% des femmes et des jeunes, se sentiront plus en sécurité lors leur participation au processus électoral.</p>	<p>Moyens Sondage/Enquête avant, pendant et après les élections</p> <p>Fréquence Chaque 4 mois</p>	

<p>responsables et transparentes à tous les niveaux</p> <p>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p>Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme : Sur les 213 recommandations formulées par les autres États membres siégeant lors de la 33e session de l'EPU à Genève, 175 ont été acceptées par la délégation haïtienne.</p>		<p>Indicateur 1 b 65% de violence électorale dont 50% contre les femmes et les jeunes, réduit par rapport aux processus électoraux précédents.</p> <p>Niveau de référence Entre 2015 et 2016, plusieurs actes de violence ont eu lieu en rapport avec notamment les élections législatives et présidentielles. Cela a eu un effet négatif sur la participation ainsi que sur les résultats des élections.</p> <p>Cible En 2021, électeurs/électorales et les candidat-e-s se sentiront plus en sécurité lors leur participation au processus électoral.</p>	<p>Moyens Sondage/Enquête avant, pendant et après les élections</p> <p>Fréquence Chaque 4 mois</p>	
<p>Rapport du Groupe de travail sur l'EPU Haïti, mars 2017)</p>	<p>Produit 1.1 Les acteurs du processus électoral disposent des capacités de prévention de la violence électorale et le renforcement du dialogue</p>	<p>Indicateur 1.1 Nombre de partis politiques et candidats ayant signé un engagement à respecter le Code de conduite</p>	<p>Moyens Rapports de projet</p> <p>Fréquence Mensuel</p>	<p>- Rencontres avec les partis politiques individuellement et en groupe - Rencontre avec les candidats et leurs représentants</p>

Année de l'Examen : 7 novembre 2016 (date de la session EPU pour Haïti)		<p>Niveau de référence Lors des élections 2015 aucun travail n'était fait à l'égard des partis politiques</p> <p>Cible En 2021, les 30 plus importants partis politiques seraient sensibilisés et se sont engagés formellement à respecter le code de conduite TBD en 2021</p>		individuellement et en groupe
	<p>Liste des activités relevant du produit 1.1 :</p> <p>Activité 1.1.1 Appui à la mise en place au niveau du CEP d'une unité d'évaluation et de prévention des risques liés au conflit et à la violence</p>	<p>Indicateur 1.1.1 Existence d'une unité d'évaluation et de prévention de risques de violence électorale, y compris la violence contre les femmes électrices et candidates</p> <p>Niveau de référence En 2020, aucune structure concernant le risque de violence électorale n'existe au CEP</p> <p>Cible En 2021, l'unité d'évaluation et de</p>	<p>Moyens Termes de références de l'unité Comptes rendus et rapports d'activités</p> <p>Fréquence Périodique</p>	<p>- Préparation des TDR de l'unité en concertation avec la Direction Exécutive du CEP Validation des TDR par le Conseil -Préparation un Plan de travail de l'Unité pour le processus électoral</p>

		prévention de la violence est mise en place		
	<p>Activité 1.1.2 Préparation et mise en œuvre d'une stratégie pour la prévention et la gestion de la violence liée aux élections, incluant des actions spécifiques pour les jeunes.</p> <p>Sous-activités relevant de l'activité 1.1.2:</p> <p>Sous-activités 1.1.2.1 Formulation d'un modèle de dialogue incluant les principaux acteurs du processus électoral.</p> <p>Sous-activités 1.1.2.2 Organisation des sessions de dialogue entre les parties prenantes et mise en place de mécanismes de suivi et de prévention des conflits.</p> <p>Sous-activités 1.1.2.3 Organisations des sessions de formation en techniques de négociation, de médiation, de prévention et de résolution des conflits pour les organisations de la société civile.</p> <p>Sous-activités 1.1.2.4</p>	<p>Indicateur 1.1.2 Existence d'une stratégie de prévention de la violence électorale. Nombre des partis politiques signataires du Code de conduite</p> <p>Niveau de référence En 2016 : 0</p> <p>Cible Le CEP dispose d'une stratégie de lutte contre la violence permettant de conjuguer les efforts de tous les acteurs pour prévenir la violence dans le processus électoral.</p>	<p>Moyens Document de stratégie</p> <p>Fréquence 1 fois</p>	<p>Elaboration d'une stratégie en concertation avec le CEP et les acteurs/partenaires. Préparation d'un plan de travail sur la base de la stratégie. Mise en œuvre des activités dans le cadre de la stratégie.</p>

	<p>Conception, production et diffusion des matériels d'information, de communication et de médias sur la résolution non violente des conflits y compris en direction des jeunes.</p> <p>Sous-activités 1.1.2.5 Sensibilisation des partis politiques sur le code de conduite et l'appui aux organes compétents pour sa mise en œuvre effective.</p>			
	<p>Produit 1.2 Les acteurs du processus électoral disposent des capacités de gestion de conflits liés au processus électoral.</p>	<p>Indicateur 1.2 Nombre des conflits résolus par les acteurs du processus électoral.</p> <p>Niveau de référence En 2016, les conflits ont été résolus par les organes institutionnels seulement ; aucun conflit n'a été résolu à travers les modes alternatifs.</p> <p>Cible En 2021, les modes alternatifs de résolution des conflits électoraux seront fonctionnels en plus des modes institutionnels conventionnels.</p>	<p>Moyens Rapports d'observation électorale Rapports du projet</p>	<p>Mise en place des mécanismes de gestion alternative de conflits Formation au profit des institutions intervenant dans la gestion des conflits</p>

	<p>Liste des activités relevant du produit 1.2 :</p> <p>Activité 1.2.1 Renforcement des capacités du CEP pour faire face aux cas de violence électorale.</p> <p>Sous-activités relevant de l'activité 1.2.1</p> <p>Sous-activités 1.2.1.1 Mise en place du cadre juridique nécessaire pour l'action du CEP contre la violence électorale.</p> <p>Sous-activités 1.2.1.2 Mise en place de cadre de coordination CEP, PNH et Système judiciaire pour une meilleure gestion des conflits liés aux élections.</p>	<p>Indicateur 1.2.1 Nombre des textes juridiques préparés Nombre de réunions de coordination entre CEP, PNH et Système judiciaire.</p> <p>Niveau de référence TBD.</p> <p>Cible Existence de textes juridiques de référence pour le CEP.</p> <p>Cadre de coordination CEP, PNH et système judiciaire existe.</p>	<p>Documents juridiques PV de réunion</p>	<p>Rédaction des textes juridiques Organisation de réunions de coordination régulières et périodiques</p>
	<p>Activité 1.2.2 Mise en place de mécanismes de résolution alternatives des conflits liés aux élections.</p> <p>Sous-activités relevant de l'activité</p> <p>Sous-activités 1.2.2.1: Création de groupes de médiateurs bénévoles à déployer en fonction de besoins.</p> <p>Sous-activités 1.2.2.2: Organisations des sessions de formation en techniques de négociation, de</p>	<p>Indicateur 1.2.2 Nombre de groupes de médiateurs mis en place.</p> <p>Cible Un groupe de médiateurs dans chaque département : 10 au total.</p>	<p>Moyen Rapports du projet</p>	<p>Recrutement des médiateurs Constitution des groupes Sessions de formation au profit de médiateurs</p>

	médiation, de prévention et de résolution des conflits pour les organisations de la société civile.			
	<p>Activité 1.2.3</p> <p>Suivi et analyse des cas de violence observés pour une meilleure compréhension du phénomène de la violence électorale.</p>	<p>Indicateur 1.2.2</p> <p>Existence d'un rapport d'analyse global sur le phénomène de la violence électorale avec des données désagrégées.</p> <p>Cible</p> <p>Les 10 départements du pays.</p>	<p>Moyen</p> <p>Rapport d'analyse</p>	<p>Recrutement des experts</p> <p>Collecte et analyse de données</p>
<p>Résultat 2 :</p> <p>Les femmes candidates et électrices se sentent plus en sécurité et participent activement au processus électoral.</p> <p>(Cible(s) ODD auxquels le projet contribue)</p> <p>ODD 16 : Paix, Justice et Institutions efficaces Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des</p>		<p>Indicateur 2 a</p> <p>Augmentation du niveau de sentiment de sécurité des candidates et les électrices lors de leur participation au processus électoral.</p> <p>Niveau de référence</p> <p>En 2016, les candidates et les électrices se sentaient moins en sécurité lors leur participation au processus électoral.</p> <p>Cible</p> <p>Une augmentation de 30% du sentiment de sécurité des politiques, candidates</p>	<p>Moyens</p> <p>Sondage/Enquête avant, pendant et après les élections</p> <p>Fréquence</p> <p>Chaque sondage avant la réalisation des activités, au moment des élections et après</p>	

institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous.		et les électrices, dans les zones cibles, lors de leur participation au processus électoral.	les élections. Chaque 4 mois	
<p>Cible(s) 16.6 Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux.</p> <p>16.7 Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions.</p> <p>(Recommandations de l'Examen périodique universel des droits de l'homme auxquelles le projet contribue, le cas échéant, et l'année de l'Examen)</p> <p>Recommandations de l'Examen périodique</p>		<p>Indicateur 2 b Augmentation de la proportion de femmes participant au processus électoral comme candidates, en raison du sentiment accru de sécurité.</p> <p>Niveau de référence En 2016, Seuls 8% de femmes avaient pris part comme candidates aux élections législatives dans les zones d'intervention du projet.</p> <p>Cible En 2021, une augmentation de 10% de la participation des femmes comme candidate aux élections législatives.</p>	<p>Moyens Résultats de sondage. Rapport de suivi communautaire. Liste électorale, Base de données du CEP.</p> <p>Fréquence Post-élection.</p>	

<p>universel des droits de l'homme : Sur les 213 recommandations formulées par les autres États membres siégeant lors de la 33e session de l'EPU à Genève, 175 ont été acceptées par la délégation haïtienne.</p> <p>Rapport du Groupe de travail sur l'EPU Haïti, mars 2017)</p> <p>Année de l'Examen : 7 novembre 2016 (date de la session EPU pour Haïti)</p>	<p>Produit 2.1 La Police Nationale d'Haïti dispose de capacités spécifiques pour prévenir et combattre la violence électorale et politique à l'égard des femmes candidates, électrices et élues.</p>	<p>Indicateur 2.1.1 Nombre d'interventions de la PNH pour répondre aux incidents de violences VEEF à l'égard des femmes enregistrés.</p> <p>Niveau de référence TBD en 2016.</p> <p>Cible En 2021, xxx d'incidents de VEEF enregistrés et traités par la PNH. TBD en 2021.</p>	<p>Moyens Rapport mensuel de la police sur le traitement des VEEF. Base de données. Rapport de projet.</p> <p>Fréquence Mensuel</p>	<p>Réalisation des séances de formation de formateurs au sein de la PNH.</p>
		<p>Indicateur 2.1.2 Nombre d'enregistrements de femmes harcelées ou agressées pendant le cycle électoral.</p> <p>Niveau de référence TBD en 2016.</p> <p>Cible En 2021, xxx plaintes enregistrées par la PNH selon le système opérationnel mis en place de collecte des données sur les violences électorales et politiques à l'égard des femmes.</p>	<p>Moyens Rapport de monitoring des violences électorales. Base de données du projet. Rapport de projet.</p> <p>Fréquence Mensuel.</p>	

		TBD en 2021.		
		<p>Indicateur 2.1.3 Nombre de policières formées et impliquées dans le processus d'enregistrement des plaintes et le monitoring.</p> <p>Niveau de référence TBD en 2021.</p> <p>Cible En 2021, environ 30 policières seront formées et impliquées dans le processus d'enregistrement des plaintes et le monitoring.</p>		
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.1 :</p> <p>Activité 2.1.1 (ONU Femmes) Accompagnement de la PNH dans la mise à jour des curricula existants de la PNH sur la prévention de la violence électorale à l'égard des femmes.</p> <p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.1.1:</p> <p>Sous-activités 2.1.1.1</p>	<p>Indicateur 2.1.1 Existence de curricula au sein de la PNH sur la prévention et le monitoring de la violence électorale et politique sur les femmes.</p> <p>Niveau de référence Un plan de sécurité de la PNH relatif aux élections de 2015 existe.</p> <p>Cible</p>	<p>Moyens Curricula. Plan de sécurité mis à jour. Rapport de projet.</p> <p>Fréquence Périodique</p>	<p>Plan de sécurité de la PNH mis à jour intégrant la dimension des violences électorales et politiques sur les femmes.</p>

	<p>Organisation d'un atelier sur les pratiques optimales de prévention et de réponse aux violences électorales à l'endroit des femmes.</p> <p>Sous-activités 2.1.1.2 Élaboration d'un plan de travail sur l'intégration des pratiques optimales dans la gestion de la sécurité électorale pour encourager la participation des femmes.</p> <p>Sous-activités 2.1.1.3 Développement d'un module sur la sécurité électorale des candidates et des électrices.</p>	<p>D'ici 2021, au moins un curriculum de formation sur la sécurité électorale existe ainsi qu'un plan de sécurité révisé qui tient compte de violence électorale et politique à l'endroit des femmes.</p>		
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.1:</p> <p>Activité 2.1.2 (ONU Femmes) Développement et mise en œuvre des activités de sensibilisation à l'intention des officier-e-s supérieur-e-s de la PNH avec la contribution des élues (Parlementaires et mairesses)</p> <p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.1.2:</p> <p>Sous-activités 2.1.2.1 Renforcement d'un module de sensibilisation du Haut Commandement de la PNH sur l'importance de réduire les VEEF (en lien avec les impacts sur la</p>	<p>Indicateur 2.1.2 Effectif du haut commandement de la PNH ayant les capacités renforcées en prévention/monitoring des VEEF.</p> <p>Niveau de référence En 2016 : 0</p> <p>Cible En 2021, 10 policiers du haut commandement seront dotés de capacités en prévention/monitoring des VEEF.</p>	<p>Moyens Rapport de formation. Document de formation. Rapport de projet. Photos.</p> <p>Fréquence 1 fois</p>	<p>Formation avec le haut commandement de la PNH réalisée.</p>

	participation des femmes en politique), en collaboration avec d'autres partenaires	En 2021, existence d'un module de formation en violence électorale à l'intention des officiers supérieurs.		
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.1:</p> <p>Activité 2.1.3 Mise en place de capacités de collecte de données et de suivi de la violence électorale à l'égard des femmes au sein de la PNH.</p> <p>Sous-activités 2.1.3.1 Formation des formateurs sur la collecte des données et le suivi des violences électorales et politiques à l'endroit des femmes.</p> <p>Sous-activités 2.1.3.3 Appui à la formation de la police sur la collecte de données et le suivi des violences électorales et politiques à l'endroit des femmes.</p>	<p>Indicateur 2.1.3 Niveau efficacité du système et capacité des utilisateurs à générer des rapports de monitoring.</p> <p>Niveau de référence Faible en 2016.</p> <p>Cible En 2021, le niveau d'efficacité du système du personnel de la PNH permettant de générer des rapports de monitoring de la violence électorale et politique à l'endroit des femmes aura été très élevé.</p>	<p>Moyens Rapport sur le système actuel de suivi des violences électorales.</p> <p>Rapport de formations.</p> <p>Rapport de projet.</p> <p>Liste des équipements installés.</p> <p>Fréquence mensuelle</p>	<p>Evaluation du système</p> <p>Renforcement du système</p> <p>formation du personnel.</p>
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.1:</p> <p>Activité 2.1.4 (ONU Femmes) Élaboration / mise à jour des procédures opérationnelles standards pour la protection des candidat-e-s et des électeurs-trices.</p>	<p>Indicateur 2.1.4 Existence de lignes directrices sur les procédures opérationnelles standards de la PNH relatives aux VEEF.</p> <p>Niveau de référence</p>	<p>Moyens Rapport de projet</p> <p>Fréquence 1 fois</p>	<p>Existence de lignes directrices sur les procédures opérationnelles standards de la PNH relatives aux violences électorales et politiques à l'égard des femmes.</p>

	<p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.1.4:</p> <p>Sous-activités 2.1.4.1 Proposition de lignes directrices pour une protection effective des candidates et des électrices.</p> <p>Sous-activités 2.1.4.2 Contribution technique à la revue du projet de POS à la protection des candidates et des électrices.</p>	TBD		
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.1:</p> <p>Activité 2.1.5 Développement d'un partenariat entre la PNH et la plateforme communautaire (ONU Femmes)</p> <p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.1.5:</p> <p>Sous-activités 2.1.5.1 Cartographie des risques de violence électorale à l'endroit des femmes.</p> <p>Sous-activité 2.1.5.2 Appui au développement d'un partenariat entre la PNH et les organisations de femmes impliquées dans la gestion du système communautaire.</p>	<p>Indicateur 2.1.5 Existence d'une cartographie des risques de la VEEF.</p> <p>Niveau de référence Pas de cartographie des risques de la VEEF.</p> <p>Cible D'ici 2021, une cartographie des risques de la VEEF aura été élaborée.</p>	<p>Moyens Rapport de la cartographie des risques de VEEF Rapport de projet.</p> <p>Fréquence 1 fois.</p>	Partenariat développé entre la PNH et les organisations de femmes pilotant les mécanismes communautaires.
	Produit 2.2	Indicateur 2.2.1	Moyens	

	Les mécanismes de prévention de la violence électorale et d'alerte rapide basés sur la communauté et dirigés par des femmes sont renforcés et liés à la PNH.	<p>Nombre de rapports d'alerte VEEF produits par le mécanisme communautaire et utilisés par les organisations de femmes et la PNH.</p> <p>Niveau de référence Absence de rapports d'alertes sur la VEEF produits en 2016.</p> <p>Cible En 2021 et 2022, au moins 12 rapports consolidés d'alertes produits par le mécanisme communautaire et utilisés par les organisations de femmes et la PNH.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Rapports d'organisations communautaires ou de femmes impliquées dans les mécanismes d'alerte précoce. • Données de la PNH sur la VEEF • Rapport de projet. <p>Fréquence Post électoral.</p>	Installation des mécanismes communautaires de prévention et d'alerte de VEEF dirigés par des femmes.
		<p>Indicateur 2.2.2 Existence de mécanisme communautaire de prévention et d'alerte rapide de la violence à l'égard des femmes.</p> <p>Niveau de référence Pas de mécanisme communautaire de prévention et d'alerte rapide de la VEEF.</p>	<p>Moyens Rapports d'organisations communautaires ou de femmes impliquées dans les mécanismes d'alerte précoce, Rapport mensuel sur la prévention communautaire des violences Rapport de projet.</p>	

		<p>Cible En 2021, un mécanisme communautaire de prévention et d'alerte rapide de la violence à l'endroit des femmes aura été mis en place et sera fonctionnel.</p>	<p>Fréquence Post mise en œuvre du projet</p>	
		<p>Indicateur 2.2.3 Pourcentage de membres de la communauté (désagrégé par sexe) surveillant les cas de VEEF formés à l'utilisation du mécanisme communautaire.</p> <p>Niveau de référence 0%</p> <p>Cible En 2021, 65% des membres de la communauté (dont 70% de femmes et 15% de jeunes) surveillant les cas de VEEF auront été formé à la gestion du mécanisme communautaire.</p>	<p>Moyens -Rapport de gestion du mécanisme communautaire -Rapport d'alerte et de réponse communautaire des organisations de femmes. -Rapport de projet.</p> <p>Fréquence Post mise en œuvre du projet.</p>	
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.2 :</p> <p>Activité 2.2.1</p>			<p>Mécanismes communautaires mis en place.</p>

	<p>Conception d'un mécanisme communautaire d'alerte rapide et de suivi pour prévenir et combattre la violence électorale à l'endroit des femmes à l'aide de la technologie et des médias sociaux.</p> <p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.2.1:</p> <p>Sous-activités 2.2.1.1 Développement d'une plateforme communautaire et technologique pour le reporting et l'enregistrement de données sur les VEEF.</p> <p>Sous-activités 2.2.1.2 (ONU Femmes) Développement de schémas directeurs pour la mise en place de la plateforme électronique en collaboration avec les organisations de femmes, les réseaux communautaires, la PNH et le CEP.</p>			
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.2 :</p> <p>Activité 2.2.2 Élaboration des modules de formation et formation des organisations de femmes au mécanisme communautaire d'alerte rapide et de suivi pour prévenir et combattre la VEEF.</p> <p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.2.2:</p> <p>Sous-activités 2.2.2.1</p>	<p>Indicateur 2.2.2 Nombre de membres d'organisations de femmes dont les capacités sont renforcées pour la prévention/monitoring des VEEF à travers un mécanisme communautaire.</p> <p>Niveau de référence Absence de mécanismes communautaires de suivi</p>		<p>Réalisation des modules de formation Formation des formateurs.</p>

	<p>Développement de module de formation sur l'utilisation des outils pour la collecte de données.</p> <p>Sous-activités 2.2.2.2 Formation de formateurs sur l'utilisation des outils pour la collecte de données des organisations de femmes, des réseaux communautaires, de la cellule électorale de la police et du CEP.</p>	<p>de la VEEF et faible participation des organisations des femmes dans le monitoring des violences électorales.</p> <p>Cible Au moins 200 femmes membres organisations de femmes ont vu leurs capacités renforcées pour la prévention/monitoring des VEEF à travers la gestion et l'utilisation d'un mécanisme communautaire.</p>		
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.2 :</p> <p>Activité 2.2.3 Fourniture du matériel technique nécessaire pour activer et gérer les mécanismes d'alerte précoce et de suivi pour lutter contre la violence électorale à l'égard des femmes.</p> <p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.2.3:</p> <p>Sous-activités 2.2.3.1 Installation de la centrale du système de collecte de données.</p> <p>Sous-activités 2.2.3.2</p>			

	<p>Achat et mise en service de matériels de collecte de données.</p> <p>Sous-activités 2.2.3.3 (ONU Femmes) Développement de protocole de partenariat avec les opérateurs mobiles (ligne téléphonique dédiée, WhatsApp, etc.).</p>			
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.2 :</p> <p>Activité 2.2.4 (ONU Femmes) Accompagnement pour le pilotage et la mise en œuvre du mécanisme communautaire d'alerte précoce prévenant et combattant la violence électorale à l'égard des femmes.</p> <p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.2.4:</p> <p>Sous-activités 2.2.4.1 Formation des utilisateurs de la plateforme sur les violences électorales (CEP, PNH, Réseaux et organisations communautaires de femmes)</p> <p>Sous-activités 2.2.4.2 Lancement de l'opérationnalisation pilote du système de prévention sur les violences électorales à l'endroit des femmes.</p> <p>Sous-activités 2.2.4.3</p>			

	<p>Sensibilisation de la population à travers une campagne communautaire et médiatique dans la zone cible sur l'existence du système et l'importance du reporting et le mécanisme d'alerte précoce.</p> <p>Sous-activités 2.2.4.4 Formation des organisations de femmes sur la veille médiatique et y compris sur les réseaux sociaux.</p>			
	<p>Sous-activités 2.2.4.5 Fourniture un appui à la gouvernance et gestion et coordination du mécanisme communautaire sur la prévention des violences électorales et politiques.</p>			
	<p>Sous-activités 2.2.4.6 Renforcement des capacités des organisations de femmes et de jeunes partenaires sur le mécanisme communautaire.</p>			
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.2 :</p> <p>Activité 2.2.5 (ONU Femmes) Accompagnement pour l'établissement et la mise en œuvre d'un accord de coopération / partenariat formel entre les réseaux de femmes et la PNH afin de rendre opérationnel le mécanisme communautaire d'alerte précoce et de suivi soutenu par les Nations Unies.</p>			<p>Existence d'un accord entre les organisations de femmes et la PNH.</p>

	<p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.2.5:</p> <p>Sous-activités 2.2.5.1 Atelier sur les mécanismes d'utilisation des données de la plateforme.</p> <p>Sous-activités 2.2.5.2 Appui au développement d'un partenariat entre les organisations de femmes impliquées dans la gestion du système et la PNH sur la transmission et l'utilisation des données produites par la plateforme communautaire pour une meilleure prévention et un meilleur suivi des cas de violence électorale et politique à l'endroit des femmes.</p>			
	<p>Liste des activités relevant du produit 2.2 :</p> <p>Activité 2.2.6 (ONU Femmes) Élaboration et mise en œuvre d'une stratégie de sensibilisation des différents groupes au sein des communautés sur la prévention de la violence électorale et politique à l'endroit des femmes, et le leadership politique des femmes et en utilisant le dialogue communautaire et les nouvelles technologies.</p> <p>Liste de sous-activités relevant de l'activité 2.2.6:</p> <p>Sous-activités 2.2.6.1</p>	<p>Indicateur 2.2.6 Nombre de personnes étant touchées par la campagne de sensibilisation sur les violences électorales et politiques à l'endroit des femmes.</p> <p>Cible En 2021, 200 000 personnes dont au moins 80% de femmes seront touchées par la campagne de sensibilisation.</p>	<p>Moyen Sondage. Rapport de projet.</p>	<p>Lancement campagne de sensibilisation.</p>

	<p>Développement et mise en œuvre d'une stratégie de communication communautaire pour la lutte contre les violences électorales et politiques (dialogue communautaire, espace d'échange de bonnes pratiques et de leçons apprises dans la plateforme électronique, publication de rapport, spots de sensibilisation, utilisation des réseaux sociaux pour informer et sensibiliser sur les actions de veille, etc.)</p> <p>Sous-activités 2.2.6.2 Mise en œuvre d'une stratégie de plaidoyer auprès des services pour le traitement des cas de violences répertoriés à travers le système.</p>			
--	---	--	--	--

Certificate Of Completion

Envelope Id: E9C55D362B0247D1A5291701B08C383D
 Subject: Signature Projet PBF_Violence_Electorale_Haiti
 ID/Number e.g. Service Tracker Number or DAMS ID: NA
 Application: NA
 Source Envelope:
 Document Pages: 49
 Certificate Pages: 5
 AutoNav: Enabled
 Envelopeld Stamping: Enabled
 Time Zone: (UTC-05:00) Eastern Time (US & Canada)

Status: Delivered

Envelope Originator:
 Oumama Ennaifer
 oumama.ennaifer@unwomen.org
 IP Address: 186.190.25.78

Record Tracking

Status: Original
 5/5/2021 1:30:09 PM

Holder: Oumama Ennaifer
 oumama.ennaifer@unwomen.org

Location: DocuSign

Signer Events

Amor Boubakri
 amor.boubakri@undp.org
 Security Level: Email, Account Authentication
 (None)

Electronic Record and Signature Disclosure:
 Accepted: 5/5/2021 4:51:25 PM
 ID: 879758a9-6957-4096-9892-30c51900b250

Fernando Hiraldo
 fernando.hiraldo@undp.org
 Security Level: Email, Account Authentication
 (None)

Signature

DocuSigned by:

 BB4A5B4F867E48F...
 Signature Adoption: Pre-selected Style
 Using IP Address: 200.4.183.78

Timestamp

Sent: 5/5/2021 1:35:32 PM
 Resent: 5/5/2021 1:36:45 PM
 Viewed: 5/5/2021 4:51:25 PM

Sent: 5/5/2021 1:35:32 PM
 Viewed: 5/5/2021 2:39:41 PM
 Signed: 5/5/2021 2:39:54 PM

Electronic Record and Signature Disclosure:
 Accepted: 5/5/2021 2:39:41 PM
 ID: 44f2738e-f0af-482c-8a83-e0e58e6dd981

In Person Signer Events

Signature

Timestamp

Editor Delivery Events

Status

Timestamp

Agent Delivery Events

Status

Timestamp

Intermediary Delivery Events

Status

Timestamp

Certified Delivery Events

Status

Timestamp

Carbon Copy Events

Status

Timestamp

Witness Events

Signature

Timestamp

Notary Events

Signature

Timestamp

Envelope Summary Events

Status

Timestamps

Event	Status	Timestamp
Envelope Sent	Hashed/Encrypted	5/5/2021 1:35:32 PM
Certified Delivered	Security Checked	5/5/2021 2:39:41 PM
Signing Complete	Security Checked	5/5/2021 2:39:54 PM

Payment Events

Status

Timestamps

Electronic Record and Signature Disclosure

ELECTRONIC RECORD AND SIGNATURE DISCLOSURE

From time to time, United Nations Entity For Gender Equality and The Empowerment of Women (we, us or Company) may be required by law to provide to you certain written notices or disclosures. Described below are the terms and conditions for providing to you such notices and disclosures electronically through the DocuSign system. Please read the information below carefully and thoroughly, and if you can access this information electronically to your satisfaction and agree to this Electronic Record and Signature Disclosure (ERSD), please confirm your agreement by selecting the check-box next to 'I agree to use electronic records and signatures' before clicking 'CONTINUE' within the DocuSign system.

Getting paper copies

At any time, you may request from us a paper copy of any record provided or made available electronically to you by us. You will have the ability to download and print documents we send to you through the DocuSign system during and immediately after the signing session and, if you elect to create a DocuSign account, you may access the documents for a limited period of time (usually 30 days) after such documents are first sent to you. After such time, if you wish for us to send you paper copies of any such documents from our office to you, you will be charged a \$0.00 per-page fee. You may request delivery of such paper copies from us by following the procedure described below.

Withdrawing your consent

If you decide to receive notices and disclosures from us electronically, you may at any time change your mind and tell us that thereafter you want to receive required notices and disclosures only in paper format. How you must inform us of your decision to receive future notices and disclosure in paper format and withdraw your consent to receive notices and disclosures electronically is described below.

Consequences of changing your mind

If you elect to receive required notices and disclosures only in paper format, it will slow the speed at which we can complete certain steps in transactions with you and delivering services to you because we will need first to send the required notices or disclosures to you in paper format, and then wait until we receive back from you your acknowledgment of your receipt of such paper notices or disclosures. Further, you will no longer be able to use the DocuSign system to receive required notices and consents electronically from us or to sign electronically documents from us.

All notices and disclosures will be sent to you electronically

Unless you tell us otherwise in accordance with the procedures described herein, we will provide electronically to you through the DocuSign system all required notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you during the course of our relationship with you. To reduce the chance of you inadvertently not receiving any notice or disclosure, we prefer to provide all of the required notices and disclosures to you by the same method and to the same address that you have given us. Thus, you can receive all the disclosures and notices electronically or in paper format through the paper mail delivery system. If you do not agree with this process, please let us know as described below. Please also see the paragraph immediately above that describes the consequences of your electing not to receive delivery of the notices and disclosures electronically from us.

How to contact United Nations Entity For Gender Equality and The Empowerment of Women:

You may contact us to let us know of your changes as to how we may contact you electronically, to request paper copies of certain information from us, and to withdraw your prior consent to receive notices and disclosures electronically as follows:

To contact us by email send messages to: rajesh.vartak@unwomen.org

To advise United Nations Entity For Gender Equality and The Empowerment of Women of your new email address

To let us know of a change in your email address where we should send notices and disclosures electronically to you, you must send an email message to us at rajesh.vartak@unwomen.org and in the body of such request you must state: your previous email address, your new email address. We do not require any other information from you to change your email address.

If you created a DocuSign account, you may update it with your new email address through your account preferences.

To request paper copies from United Nations Entity For Gender Equality and The Empowerment of Women

To request delivery from us of paper copies of the notices and disclosures previously provided by us to you electronically, you must send us an email to rajesh.vartak@unwomen.org and in the body of such request you must state your email address, full name, mailing address, and telephone number. We will bill you for any fees at that time, if any.

To withdraw your consent with United Nations Entity For Gender Equality and The Empowerment of Women

To inform us that you no longer wish to receive future notices and disclosures in electronic format you may:

- i. decline to sign a document from within your signing session, and on the subsequent page, select the check-box indicating you wish to withdraw your consent, or you may;
- ii. send us an email to rajesh.vartak@unwomen.org and in the body of such request you must state your email, full name, mailing address, and telephone number. We do not need any other information from you to withdraw consent.. The consequences of your withdrawing consent for online documents will be that transactions may take a longer time to process..

Required hardware and software

The minimum system requirements for using the DocuSign system may change over time. The current system requirements are found here: <https://support.docusign.com/guides/signer-guide-signing-system-requirements>.

Acknowledging your access and consent to receive and sign documents electronically

To confirm to us that you can access this information electronically, which will be similar to other electronic notices and disclosures that we will provide to you, please confirm that you have read this ERSD, and (i) that you are able to print on paper or electronically save this ERSD for your future reference and access; or (ii) that you are able to email this ERSD to an email address where you will be able to print on paper or save it for your future reference and access. Further, if you consent to receiving notices and disclosures exclusively in electronic format as described herein, then select the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’ before clicking ‘CONTINUE’ within the DocuSign system.

By selecting the check-box next to ‘I agree to use electronic records and signatures’, you confirm that:

- You can access and read this Electronic Record and Signature Disclosure; and
- You can print on paper this Electronic Record and Signature Disclosure, or save or send this Electronic Record and Disclosure to a location where you can print it, for future reference and access; and
- Until or unless you notify United Nations Entity For Gender Equality and The Empowerment of Women as described above, you consent to receive exclusively through electronic means all notices, disclosures, authorizations, acknowledgements, and other documents that are required to be provided or made available to you by United Nations Entity For Gender Equality and The Empowerment of Women during the course of your relationship with United Nations Entity For Gender Equality and The Empowerment of Women.